KPMG

Rapport de transparence 2025



KPMG. Make the Difference.

SOMMAIRE

ÉDITO 3

QUI SOMMES-NOUS ? 5

La puissance de notre modèle multidisciplinaire 6
Du global au local 10
L'innovation au service d'un progrès partagé 11
Agir pour la transformation durable des entreprises 14

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE 15

Notre Structure 16
Notre Gouvernance 18

LA QUALITÉ AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ 20

Notre SoQM : fondamental pour la qualité de nos services 21
Notre culture et nos valeurs 23
Indépendance, intégrité, éthique et objectivité 28
Sélection rigoureuse des clients et des missions 33
Expertise et excellence technique 36
Nouvelles technologies digitales 39
Réaliser des services de qualité 43
Communication efficace 46
Notre engagement vers l'amélioration continue : surveiller et remédier 48
Évaluation des risques pour la qualité 51
Compétences diversifiées de nos équipes 52

INFORMATIONS FINANCIÈRES 58

RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS 60

DÉCLARATION DE LA DIRECTION 62

ANNEXES 64

Annexe 1 : Liste des entités d'intérêt public (EIP) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé 65

Annexe 2 : Liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Économique Européen 74

Annexe 3 : Liste des personnes physiques du cabinet KPMG exerçant des missions de contrôle légal en leur nom propre en France 76

Annexe 4 : Liste des membres du Conseil de surveillance de KPMG en France 76

Édito
Qui sommes-nous ?
Notre structure et notre gouvernance
La qualité au cœur de notre activité
Informations financières
Rémunération des associés
Déclaration de la direction
Annexes

ÉDITO

par Marie Guillemot, Présidente du Directoire et Pierre Planchon, Membre du Directoire, Responsable de l'Audit et de la Qualité

Dans un monde traversé par les incertitudes, les ruptures technologiques et la montée de la désinformation, la confiance s'impose comme la valeur cardinale de l'économie. Plus que jamais, les entreprises, les investisseurs et l'ensemble des parties prenantes ont besoin de transparence et de fiabilité des informations financières et extra-financières pour soutenir la croissance, la compétitivité, l'attractivité et l'emploi.

Bâtir cette confiance, c'est la raison d'être et l'histoire de notre cabinet, partenaire depuis plus de 100 ans des acteurs économiques français. En 2025, nous avons choisi de recentrer notre accompagnement sur les grandes entreprises et les ETI. Ce repositionnement stratégique renforce notre capacité à investir et à innover au bénéfice de nos clients les plus exigeants, mais aussi de l'intérêt général et du bon fonctionnement des marchés financiers. Il permet en effet d'allouer des moyens supplémentaires dans la qualité, notamment via l'intégration de l'intelligence artificielle, et pour déployer les technologies d'audit de dernière génération.

Parce que la confiance se construit d'abord sur la qualité, celle-ci est notre priorité absolue lors de la réalisation des missions d'audit et d'assurance. Pour la troisième année consécutive, l'évaluation de notre Système de Gestion de la Qualité (SoQM) a fourni l'assurance raisonnable que ses objectifs sont atteints. Cette robustesse reflète notre exigence de fournir un niveau constant d'excellence, de gouvernance et de transparence sur l'ensemble de nos missions, conformément aux attentes des régulateurs et de l'économie.

Les avancées de l'intelligence artificielle générative et agentique transforment en profondeur nos métiers. En complément de nos initiatives françaises, nous bénéficions d'un plan d'investissement mondial dédié à l'innovation technologique avec de nouvelles plateformes entraînées à partir de nos données, de nos méthodologies et de nos expertises sectorielles.

En particulier, nos solutions KPMG Clara AI et KPMG Clara AI Transaction Scoring enrichissent notre approche : analyses plus fines, compréhension renforcée des risques, ciblage plus précis des tests. Intégrées directement dans nos méthodes de travail, ces technologies permettent à nos auditeurs de concentrer leur jugement professionnel là où il crée le plus de valeur et d'assurance : les zones de risques et de jugement, les transactions significatives, les sujets complexes.

Nos services deviennent ainsi véritablement hybrides, à la croisée du numérique et du discernement humain.

Car dans nos métiers, l'innovation technologique ne peut suffire : il nous faut comprendre l'humain, les organisations et les métiers, il nous faut conjuguer les intelligences et les rôles.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Pour accompagner nos clients à la hauteur de leurs défis, nous menons un effort massif de formation et de montée en compétences : toutes nos équipes en France sont désormais formées à l'usage de nos plateformes sécurisées afin qu'elles puissent maîtriser et utiliser l'IA avec rigueur, éthique et discernement. Aujourd'hui plus que jamais, les compétences humaines font la différence : esprit critique, qualité de jugement, appréhension de la complexité et sens des responsabilités. Au final : davantage d'innovation, de profondeur analytique, d'efficacité et de valeur pour nos clients.

Nous vous invitons à découvrir notre rapport de transparence, qui reflète notre vision d'un audit capable de renforcer la confiance, d'éclairer les décisions des dirigeants et de contribuer durablement à la bonne santé de l'économie. Pour l'entreprise à mission que nous sommes, c'est un engagement quotidien.



Marie Guillemot
Présidente du Directoire de KPMG en France



Pierre Planchon
Membre du Directoire, Responsable de l'Audit et de la Qualité de KPMG en France

Ce rapport est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n°537/2014 du 16 avril 2014 et de l'article D. 821-197 du Code de Commerce. Il concerne KPMG Associés, ainsi que les autres sociétés d'exercice professionnel filiales de KPMG Associés en France (ci-après collectivement dénommées « le cabinet » ou « KPMG en France » ou « nous »), qui sont titulaires de mandats de commissaire aux comptes de personnes ou d'entités d'intérêt public, et dont la liste figure en annexe.



01 Qui sommes-nous ?

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

KPMG réunit les activités d'audit, de conseil, de droit et de fiscalité pour accompagner les grandes entreprises et les ETI dans tous leurs enjeux de transformation et de création de valeur. KPMG s'appuie sur la puissance de son modèle multidisciplinaire, associant expertises sectorielles et technologiques, pour développer la performance des organisations et préserver la résilience de leurs activités.

Entreprise à mission depuis 2022, KPMG fédère ses 6 600 collaborateurs autour de sa raison d'être et de ses valeurs d'intégrité, pour concilier performance économique, responsabilité et durabilité.

La raison d'être de KPMG en France

Au cœur de l'économie, des territoires, de la société, nous œuvrons et innovons avec passion pour bâtir la confiance, allier performance et responsabilité, et faire grandir les talents.



La puissance de notre modèle multidisciplinaire

Depuis plus de 100 ans, le développement de KPMG en France s'appuie sur un modèle opérationnel multidisciplinaire qui permet d'offrir :

- à ses clients, un accompagnement holistique dans leurs enjeux de transformations et de performances financières et extra-financières. Ils ont accès à un large éventail de services, d'analyses et d'expertises ;
- à ses collaborateurs, de multiples opportunités de carrières pour construire un parcours d'engagement et d'excellence. Chacun peut grandir, évoluer, se développer et contribuer dans des disciplines variées, au service de tous les secteurs de l'économie, du grand groupe international à la startup et l'entrepreneur de terrain ;
- à l'ensemble de ses parties prenantes, solidité et résilience pour relever les défis d'aujourd'hui et les enjeux de demain. Le modèle multidisciplinaire a prouvé sa capacité à bâtir une société de confiance, à protéger l'intégrité des marchés financiers et à contribuer à la création de valeur à long terme.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Audit

Métier fondateur du Cabinet, l'audit est au cœur des activités de KPMG. Il consiste à certifier les états financiers et les informations extra-financières des entreprises françaises et internationales, afin d'assurer la transparence et la fiabilité indispensables à la confiance des marchés. Les entreprises, au-delà d'être responsables de leurs résultats financiers, sont désormais également garantes de leur impact sociétal et environnemental. Dans ce contexte, KPMG investit massivement dans la digitalisation de l'audit. L'analyse de données de masse (« Data & Analytics ») et l'Intelligence Artificielle renforcent la qualité de ses missions. L'IA en particulier, que ce soit l'apprentissage automatique (« Machine learning ») ou l'IA agentique, transforme l'approche du Cabinet : elle accroît la profondeur des analyses, facilite l'identification des risques spécifiques et met en lumière des zones d'optimisation dans les processus. En associant expertise humaine et technologies avancées, le Cabinet propose une assurance globale et innovante. Il offre aux entreprises une information fiable, sincère et utile, dans un cadre d'intégrité et d'indépendance, afin de répondre aux enjeux de performance et de responsabilité qui façonnent l'économie d'aujourd'hui et de demain.

- → Audit financier et extra-financier
- → Sécurisation des informations : reporting, contrôle interne, ESG, financement, trésorerie…
- → Audit digital
- → Global Assurance

Conseil

Aux côtés des dirigeants, partenaire de la transformation de leur entreprise, KPMG associe tous ses services pour répondre à leurs défis tels que la digitalisation de leurs organisations, l'adoption de l'Intelligence Artificielle ou la décarbonation de leur modèle d'affaires. À la pointe de leurs enjeux, KPMG met en œuvre un conseil holistique et sur-mesure, pour des résultats concrets et pérennes.

Opérant auprès des établissements financiers, de la *Private Equity*, des ETI et des grands groupes, KPMG offre des expertises et des compétences multidisciplinaires en conseil, en *Deal*, en technologie et en intelligence artificielle pour être au plus proche des besoins de ses clients et accompagner efficacement leurs profondes transformations. De la transaction complexe à l'optimisation de l'efficience organisationnelle, KPMG intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour développer la résilience et la performance des entreprises.

- → ESG
- → Transformation digitale et des métiers, conduite du changement
- → Gestion des risques technologiques, cyber, opérationnels et financiers
- → Deal, stratégie financière et transaction

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Droit et Fiscalité

KPMG Avocats accompagne les grandes entreprises ou entreprises de taille intermédiaire dans tous les domaines du droit des affaires, du droit social et de la fiscalité, tant dans leur activité quotidienne que dans leurs grandes transformations.

Chaque jour, les professionnels du Cabinet œuvrent à construire un cadre juridique, fiscal et social solide, qui sécurise les activités des entreprises et favorise ainsi leur performance. Ils conseillent les dirigeants face aux défis propres à leur marché et à leur secteur : expansion en France et à l'international, construction de nouveaux modèles d'affaires, adaptation aux transitions écologique et numérique, intégration d'une IA éthique, nouveaux modes de travail et mobilité des talents…

À l'échelle mondiale, les experts de KPMG Avocats aident les organisations à relever les défis juridiques et fiscaux auxquels elles sont confrontées, particulièrement dans un contexte économique et politique mouvant. En favorisant une approche créatrice de valeur, ils contribuent à bâtir des stratégies juridiques et fiscales responsables qui soutiennent la croissance, renforcent la confiance des parties prenantes et participent à une prospérité partagée.

- → Droit des affaires corporate / M&A, droit communautaire, droit environnemental, concurrence et distribution, propriété intellectuelle, droit économique, droit bancaire et financier, LOTS (Legal Operations Transformation Services)...
- → Transfert, mobilité internationale, fiscalité indirecte (TVA, douane, fiscalité énergétique, commerce international...)
- → Droit social

Édito
Qui sommes-nous ?
Notre structure et notre gouvernance
La qualité au cœur de notre activité
Informations financières
Rémunération des associés
Déclaration de la direction
Annexes

Partenaire de confiance depuis 100 ans

1922 — Création de la société anonyme Fiduciaire de France

1979 — Dr. Reinhard Goerdeler, longtemps à la tête de la Deutsche Treuhan-Gesellschaft, (DTG) fonde Klynveld Main Goerdeler

1986 — Fusion entre KMG et Peat Marwick pour créer KPMG, nouveau réseau international d'audit et de conseil

1997 — Acquisition du cabinet d'audit CCAS

2005 — Le cabinet d'audit Salustro Reydel rejoint KPMG en France

2019 — Création de KPMG Avocats

2022 — KPMG devient entreprise à mission

2024 — Acquisition de FINEXFI, acteur dédié de la RSE

2025 — Cession des activités dédiées aux TPE-ME

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Du global au local

La singularité de nos positions géographiques

Le rayonnement international de KPMG dans le monde

KPMG favorise la coopération et la mutualisation sur tous les continents pour maintenir la confiance et garantir l'excellence et la qualité d'un service homogène.

KPMG est une structure internationale qui fédère des cabinets indépendants, spécialisés en Audit, Conseil, Droit et Fiscalité. Aujourd'hui présents dans 138 pays, nous comptons 276 000 professionnels à travers le monde.

La force de la proximité par notre maillage territorial

KPMG en France réunit plus de 6 600 professionnels dédiés à la performance économique et financière des institutions et des entreprises de toute taille, dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire grâce à ses 54 bureaux. KPMG est profondément engagé dans le développement du tissu économique français. Le cabinet contribue activement au dynamisme des régions et à la promotion de l'économie territoriale.

Un réseau international présent dans **138 pays**

Nombre de collaborateurs dans le monde **276 000**

Nombre de bureaux présents en France **54**

Nos talents en France et en Afrique Francophone **8 000** dont 6 600 en France

CA de KPMG dans le monde **39,8 Mrds dollars**

CA de KPMG Associés **1,473 Mrd euros**

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

L'innovation au service d'un progrès partagé

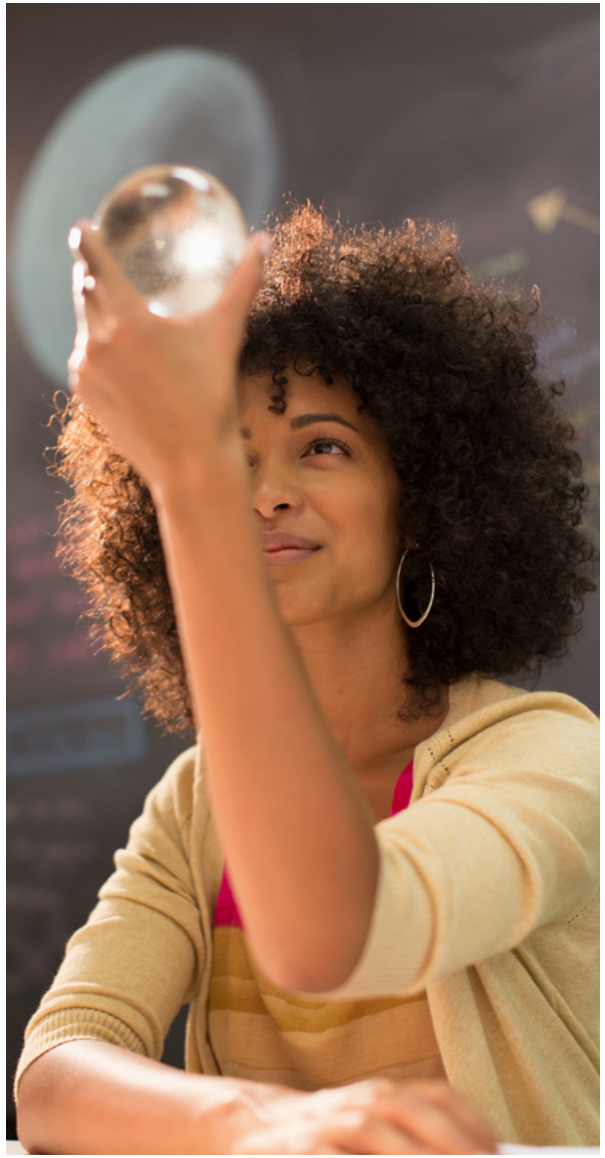
À l'heure où la nécessité de se transformer se fait de plus en plus pressante, KPMG prend appui sur l'innovation pour accompagner les entreprises désireuses d'entrer dans l'ère d'une croissance durable et responsable. Cette innovation n'est plus l'apanage du produit, de l'organisation de travail ou de la performance technologique. C'est « l'innovation à impact positif », qui cherche à concilier les performances économiques et technologiques avec les performances sociales, managériales et environnementales. Elle est aujourd'hui le vecteur d'une croissance responsable, du progrès humain et du respect du vivant.

L'hybridation des intelligences, artificielle et humaine, vecteur d'excellence professionnelle

L'intelligence artificielle s'impose comme un levier stratégique incontournable, redéfinissant profondément les modèles opérationnels et les offres de services du cabinet. L'humain est plus que jamais au cœur de cette dynamique. Tous nos collaborateurs bénéficient de cette technologie révolutionnaire : l'IA cultive l'esprit d'innovation et libère la valeur ajoutée de nos talents.

KPMG mobilise tous ses métiers pour accélérer l'intégration de l'IA dans ses processus et ses missions :

- Un programme mené par KPMG International, à l'échelle mondiale, pour réinventer notre modèle d'affaires, des besoins du marché au service clients ;
- La mise en œuvre progressive de solutions IA dans le quotidien de tous les collaborateurs, appuyée par un programme ambitieux de formations ;
- Le lancement de KPMG Digital Gateway qui rassemble les solutions technologiques à l'attention des directeurs juridiques et fiscaux ;
- L'offre d'un panel de solutions adaptées à la maturité des entreprises pour les accompagner à intégrer l'IA dans leurs organisations : stratégie, analyse d'impact, plan de transition, gestion des risques, transformation opérationnelle ;
- L'intégration de l'IA générative dans la plateforme KPMG Clara pour démultiplier la performance des auditeurs : profondeur des analyses, détection des anomalies, identification des transactions à risques, collaboration augmentée… L'IA favorise les conditions d'exécution d'un audit à très haute valeur et renforce la robustesse des travaux d'assurance sur l'ensemble des informations financières et extra-financières des entreprises.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

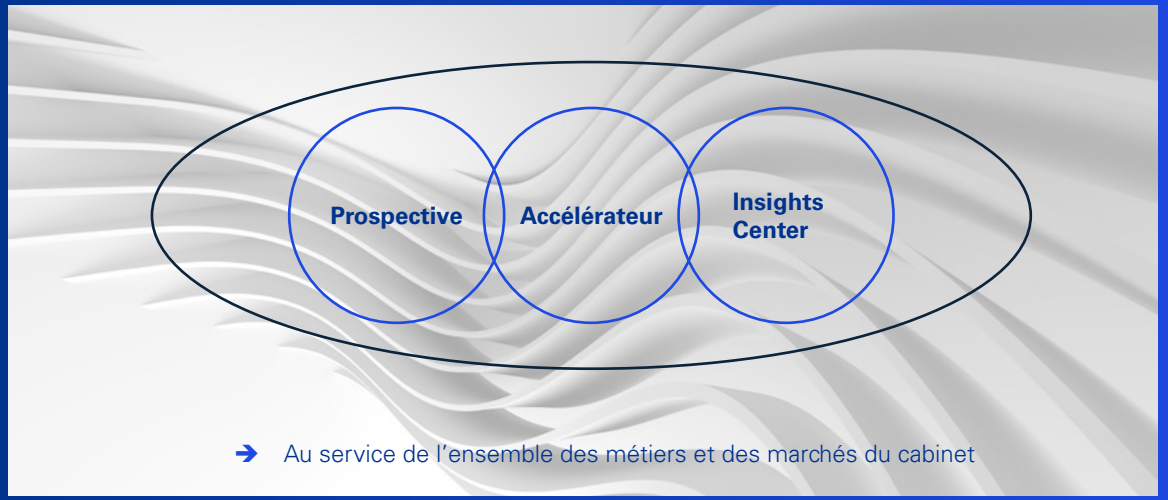
Technologie et innovation responsable, pour construire le monde de demain

L'équipe Innovation a pour mission d'inspirer et d'accompagner les collaborateurs et les clients dans une démarche d'innovation et de création de valeur.

Pour renforcer la compétitivité et la performance des entreprises, nos équipes les aident à bâtir le modèle de l'entreprise connectée, à accélérer leur digitalisation ou bien encore à intégrer la culture de la data au cœur des organisations. Grâce à notre écosystème d'open innovation et nos liens étroits avec les nouveaux acteurs, nos équipes décryptent les signaux faibles, explorent de nouveaux territoires et apportent une vision 360 de l'innovation, pour faire émerger de nouveaux concepts et solutions face à un environnement complexe et incertain.

L'innovation KPMG en France

L'équipe KPMG Innovation adresse 3 dimensions de l'innovation au service de l'ensemble des métiers et des marchés du cabinet :



- La Prospective décrypte les signaux faibles et les grandes tendances de la nouvelle économie pour anticiper leurs impacts. Elle fédère décideurs, experts et clients afin d'éclairer les choix stratégiques et d'imaginer de nouvelles formes de prospérité.
- L'Accélérateur connecte l'écosystème de start-ups, labs et incubateurs avec les talents de KPMG, pour transformer idées et partenariats en solutions concrètes. Il forme et accompagne les collaborateurs dans l'expérimentation et le développement des offres de demain.
- L'Insights Center, un lieu physique et virtuel immersif permettant d'accélérer la prise de décision, d'explorer les nouvelles tendances technologiques et de développer des solutions concrètes pour répondre aux enjeux de transformation du cabinet et des clients.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Nos centres d'excellence, moteurs d'innovation sectorielle

Nos experts pluridisciplinaires et transnationaux sont dédiés, chacun, à un environnement économique ou industriel. Ils forment une communauté dont le rôle est de renforcer la coordination technique, de faciliter l'échange d'expériences et de créer de la valeur sur l'ensemble de nos missions. Nos équipes et nos clients bénéficient d'une vision internationale et d'une profonde analyse des évolutions sectorielles majeures qui leur permettent d'anticiper les enjeux économiques ou financiers.

Nos alliances stratégiques

Les alliances avec les champions du numérique sont essentielles pour concrétiser la transformation digitale. Avec Salesforce, SAP, Service Now, Axway, Workday, Oracle, Coupa, OneStream et autres acteurs impactants, KPMG s'engage et œuvre au renfort de la compétitivité de ses clients et partenaires. L'extension de l'alliance pluriannuelle avec Microsoft sur les capacités des services cognitifs Azure et du copilote d'OpenAI, souligne le choix stratégique de placer la tech au service de l'humain.



Nos acquisitions

Pour agréger de nouvelles compétences, renforcer son expertise sur certains marchés, démultiplier les synergies et disposer d'une offre de services complète, KPMG poursuit sa démarche d'acquisition :

- Blockchain Partners, expert des cryptoactifs en 2021 ;
- Silverprod, spécialiste des solutions Microsoft en 2022 ;
- Censio Karamba!, expert des solutions SAP en 2023 ;
- iCom Cloud, *pure player* français des technologies Salesforce, acteur reconnu de la transformation de la relation client (CRM) en 2024 ;
- TOLSON, créateur de Communautés d'échanges entre grandes entreprises et ETI en 2025.

KPMG dispose d'une offre de service complète et de tous les outils pour accompagner la transformation numérique de ses clients. Il propose une offre intégrée allant du conseil en stratégie jusqu'à la mise en place effective de solutions technologiques pour répondre aux enjeux d'innovation et de création de valeur des organisations.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Agir pour la transformation durable des entreprises

La Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) désormais pleinement déployée au niveau européen offre une opportunité unique aux entreprises de transformer leurs modèles d'affaires et de démontrer leur engagement envers une économie plus durable.

KPMG en France continue à renforcer son accompagnement des entreprises dans leur transition vers des pratiques plus durables et forme ses auditeurs aux enjeux extra-financiers. Tous nos associés ont finalisé le Visa Durabilité. La plupart d'entre eux sont déjà habilités par la H2A (Haute Autorité de l'Audit) à certifier les rapports de durabilité des entreprises, pour les autres, l'inscription auprès de la H2A est en cours.



02

Notre structure et notre gouvernance

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Notre Structure

KPMG en France a adapté sa structure juridique depuis le 1er octobre 2022, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos métiers, tout en maintenant une ambition commune et le principe d'appartenance à un même cabinet multidisciplinaire.



KPMG Associés

KPMG Associés est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont toutes les actions sont détenues par des professionnels en exercice salariés de KPMG.

Les activités Audit, Conseil ainsi que Droit et Fiscalité en France sont portées par les filiales de KPMG Associés : KPMG S.A., KPMG Advisory, KPMG GCMS et KPMG Avocats. La filiale, KPMG Afrique Holding S.A.S, porte les activités du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne francophone.

En juin 2025, KPMG en France a cédé son activité d'expertise comptable, de gestion sociale et de conseil juridique et fiscal dédiées aux TPE-PME.

KPMG S.A.

L'activité Audit est portée par KPMG S.A., qui est une société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code de Commerce ainsi que par les dispositions légales et réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. KPMG S.A. a encore plusieurs filiales qui exercent également dans le métier Audit.

Dans la suite de ce rapport, nous désignerons les entités françaises de KPMG par « KPMG en France » ou « le cabinet » ou « nous », et utiliserons « KPMG » pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres du réseau KPMG International.

Le réseau KPMG International

KPMG Associés est membre du réseau KPMG International, qui exerce dans 138 pays dans le monde. Juridiquement distincts et indépendants les uns des autres, les cabinets membres sont affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International Limited ou les autres cabinets membres. Cette structure confère à chaque pays un pouvoir de décision et une responsabilité pleine et entière. Chaque firme s'acquitte d'une redevance à KPMG International Limited. Celle-ci permet de financer les investissements technologiques, la gestion des talents, la capacité d'innovation et l'organisation d'un corps de contrôleurs indépendants.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Les cabinets membres s'engagent à respecter les valeurs communes de KPMG (cf. partie Notre culture et nos valeurs).

KPMG International Limited n'offre aucun service aux clients. Les services sont fournis aux clients par les cabinets membres. Tous les cabinets membres se sont engagés à respecter des politiques communes pour les prestations de services aux clients et à maintenir les niveaux très élevés d'indépendance et d'intégrité. Des contrôles sont régulièrement réalisés afin de s'assurer du respect de ces politiques et engagements par les cabinets membres. Les procédures et les outils du réseau sont complétés par chacun des cabinets membres afin d'être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires spécifiques en vigueur dans leurs pays respectifs.

La liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Économique Européen se trouve dans l'annexe 2.

KPMG est la marque déposée par KPMG International. Il s'agit du nom sous lequel les membres du réseau sont généralement connus. Les droits d'utilisation du nom KPMG font l'objet d'un accord avec KPMG International Limited.

Cet accord contient également l'obligation des membres du réseau KPMG de se conformer aux politiques, procédures et réglementations de KPMG International, y compris les normes de qualité. Cela implique de bénéficier d'une structure d'actionnariat solide ayant la capacité d'adopter des stratégies globales, de partager des ressources, de servir des clients multinationaux, de gérer les risques et de mettre en place des méthodologies et des outils globaux.

Chaque membre du réseau assume la responsabilité de sa gestion et la qualité de son travail.

KPMG en France dispose, conformément aux exigences légales, d'une assurance responsabilité professionnelle.

La gouvernance de KPMG International

Les organes clés de gouvernance et de direction de KPMG International sont le Global Council, Global Board, Global Management Team et les Global Steering Groups. Des informations détaillées sur la structure de direction de KPMG International se trouvent dans le Transparency Report 2025.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Notre Gouvernance

Le Directoire

Le Directoire de KPMG Associés exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de Commerce et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Il administre et dirige la société sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Les mandats des membres du Directoire sont d'une durée de quatre ans.
Le Directoire actuel a été nommé par le conseil de surveillance et a commencé son mandat en avril 2025.

Le Directoire est composé comme suit :

- Marie Guillemot, Présidente du Directoire ;
- Axel Rebaudières, Directeur général ;
- Pierre Planchon Responsable du métier Audit ;
- Damien Allo, Responsable du métier Conseil ;
- Mustapha Oussedrat, Président de KPMG Avocats.

Marie Guillemot, Axel Rebaudières et Pierre Planchon sont experts-comptables et commissaires aux comptes.

Le Comité Exécutif

Le Directoire est assisté par un Comité exécutif qui, outre les cinq personnes précédemment désignées, se compose de quatre autres membres. Son rôle est d'exécuter la stratégie du cabinet. Il a également pour mission de mettre en œuvre les objectifs statutaires du cabinet:

- **Talents :** au sein d'une culture inclusive, attentive, ancrée dans nos valeurs, faire grandir tous nos talents vers l'excellence ;
- **Prospérité :** encourager et accompagner nos clients et nos partenaires vers une performance durable ;
- **Planète :** agir ensemble pour préserver la planète et ses ressources ;
- **Engagement citoyen :** nous engager pour le bien commun, l'éducation, l'inclusion, l'entrepreneuriat dans les territoires ;
- **Gouvernance :** vivre nos valeurs, exercer une gouvernance collaborative et ouverte qui promeut l'éthique.

Les membres du comité exécutif sont :

- Marie Guillemot, Présidente du Directoire
- Axel Rebaudières, Directeur général
- Pierre Planchon, en charge de l'Audit et de la Qualité
- Damien Allo, Responsable du métier Conseil
- Mustapha Oussedrat, Président de KPMG Avocats
- Valentin Ryngaert, en charge du Risk Management et du département juridique
- Leslie Dehant, Directrice des Ressources Humaines et de l'Expérience Talents
- Patrick Planche, Directeur Financier
- Mathieu Wallich Petit, Responsable Clients et Markets

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Le Conseil de surveillance et ses comités

Le Conseil de surveillance dispose d'un pouvoir de contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi qu'aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil de surveillance pour des mandats de quatre ans. Ceux-ci sont actuellement au nombre de six (liste disponible en annexe 4).

Le 14 décembre 2022 un nouveau Conseil de surveillance a été élu. Il est présidé par Vincent de Becquevort, expert-comptable et commissaire aux comptes. Suite à la cession des activités Expertise Comptable et Conseil ainsi qu'au retrait des familles fondatrices pendant l'été 2025, le nombre des membres du Conseil de Surveillance est passé de 12 à 6.

Le Conseil de surveillance dispose en son sein de comités. Ceux-ci sont chargés de préparer ses travaux et de formuler des avis et recommandations dans leurs domaines d'intervention respectifs :

- Comité d'audit ;
- Comité d'éthique, de déontologie et du statut des associés ;
- Comité des rémunérations ;
- Comité de stratégie et de suivi de projets.

Les autres entités d'exercice professionnel du cabinet détenues directement ou indirectement par KPMG Associés, disposent d'un dispositif de gouvernance correspondant à leur forme juridique.

Comité d'audit

Le Comité d'audit comprend 2 membres et prépare les travaux du conseil de surveillance dans les domaines suivants :

- Les comptes ;
- Le budget ;
- Le contrôle interne ;
- Le contrôle externe.

Comité d'éthique, de déontologie et du statut des associés

Le Comité d'éthique, de déontologie et du statut des associés est chargé de promouvoir les règles d'éthique du cabinet et de veiller à leur strict respect.

A ce *titre, lui sont soumises, pour avis et décision, toutes les situations, individuelles et collectives, de manquements à ces règles. Il est également chargé d'étudier les processus de prévention, maîtrise et gestion des risques professionnels liés à l'éthique et à la déontologie, susceptibles de résulter des missions réalisées par le cabinet et ses filiales et sous-filiales.*

Le Comité d'éthique et de déontologie comprend 3 membres.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations fixe les modalités et les montants des rémunérations versées aux membres du Directoire. Il comprend 2 membres.

Comité de stratégie et de suivi de projets

Le Comité de stratégie et de suivi de projets est chargé de s'assurer de l'adéquation des investissements réalisés et de la stratégie déployée avec les enjeux de transformation des métiers et les évolutions de l'environnement du cabinet. Il comprend 2 membres.

Le Comité de mission

En 2023, KPMG en France a mis en place son Comité de mission. Ce Comité de mission réunit 8 membres dont les expertises répondent aux objectifs de mission de KPMG et reflètent la diversité de ses parties prenantes.

Engagé aux côtés du Directoire et du Conseil de surveillance de KPMG en France, le Comité de mission assure le suivi de l'exécution de la mission que s'est donnée KPMG à travers sa raison d'être et ses objectifs sociaux et environnementaux.



03

La qualité au cœur de notre activité

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

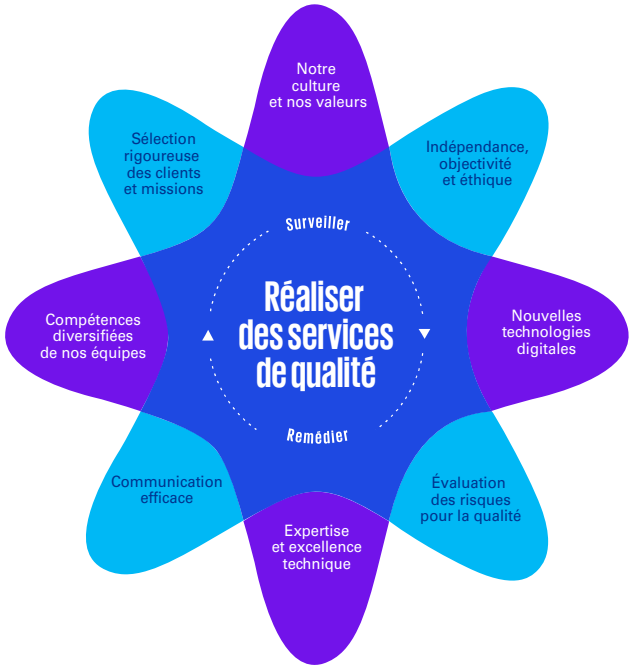
Notre SoQM : fondamental pour la qualité de nos services

Pour que toutes les parties prenantes puissent s'appuyer sur une information financière et extra-financière sincère et des analyses robustes, KPMG s'engage sur la qualité vis-à-vis de ses clients, des marchés financiers, des investisseurs, des régulateurs et du grand public. La qualité de nos audits et de nos missions d'assurance est notre priorité et est au cœur de cet engagement.

Afin d'assurer un très haut niveau de qualité et pour répondre aux exigences de la norme internationale sur la gestion de la qualité (*International Standard on Quality Management : ISQM1*) publiée par l'*International Auditing and Assurance Standards Board* (IAASB), le réseau KPMG a mis en place des valeurs réaffirmées et un système de gestion de la qualité (*System of Quality Management* : SoQM) renforcé, rigoureux, homogène et aligné sur ces valeurs.

La qualité est au centre de nos préoccupations dans tout ce que nous faisons, nos actions reposent sur nos valeurs qui guident nos pratiques partout dans le monde. Nos valeurs sont décrites en page 23 de ce rapport.

Pour soutenir le réseau dans le bon fonctionnement des SoQM des cabinets membres, KPMG International établit des politiques et des procédures, des objectifs de qualité, des risques pour la qualité et des réponses à ces risques (y compris des contrôles) pour chaque composant du SoQM de manière à rendre les SoQM solides et globalement cohérents au sein du réseau.



Ainsi, KPMG International fournit aux cabinets membres un cadre d'évaluation des risques qu'ils ont convenu d'utiliser pour identifier les objectifs, les risques et les contrôles de qualité spécifiques au cabinet membre. Il fournit également un outil pour opérationnaliser l'évaluation des risques SoQM, l'évaluation et le reporting de chaque cabinet au sein du réseau. Enfin, il apporte conseils et formations et pilote des activités de surveillance du SoQM de chaque cabinet au sein du réseau.

Ce rapport est structuré autour du *KPMG Global Quality Framework*. Il s'agit d'un cadre pertinent pour la qualité de nos services qui se compose de 10 facteurs clés et qui crée les conditions d'un cercle vertueux. Au cœur de ce cadre, se trouve la réalisation de missions de haute qualité, soutenue par un suivi de nos objectifs de qualité et une remédiation continue des problèmes identifiés. Chaque facteur est destiné à renforcer les autres. Ils sont décrits plus en détail dans les sections suivantes du présent rapport et sont reflétés au sein des politiques internes de KPMG. Les facteurs du *Global Quality Framework* sont en ligne avec les 10 composants de notre SoQM et avec ISQM1.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Notre *Global Quality Framework* répond également aux exigences du *Code of Ethics for Professional Accountants*, publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants* (IESBA).

Il permet à KPMG en France de répondre aux attentes de nos clients et de nos régulateurs. Il intègre les règles et normes émises d'une part par les organismes de normalisation et de supervision de nos métiers à savoir, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Haute Autorité de l'audit (H2A), l'*International Federation of Accountants* (IFAC) et d'autre part par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et le *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB).

Le *Global Quality Framework* facilite le respect des règles de l'*American Institute of Certified Public Accountants* (AICPA), de la loi Sarbanes-Oxley de 2002, de la réglementation de la SEC, et de la loi Dodd-Frank.

Ce rapport a vocation d'expliquer l'approche de KPMG en matière de qualité pour les missions d'audit et d'assurance. Cependant, il peut également être utile aux parties intéressées par les services de conseil, d'expertise comptable, de fiscalité et de droit de KPMG en France, car le système de gestion de la qualité de KPMG s'applique à tous nos métiers.

ISQM 1 : Amélioration de la qualité en continue

L'objectif principal de la norme ISQM1 est de renforcer la qualité des missions d'audit et d'assurance en inscrivant plus d'uniformité et de rigueur dans les processus de gestion de la qualité des cabinets réalisant des missions d'audit, d'examen limité d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou des services connexes.

La norme ISQM1 traite de la responsabilité du cabinet en matière de qualité, grâce à un système de gestion de la qualité. Elle énonce une approche proactive et axée sur les risques. Elle demande aux firmes d'audit de concevoir, mettre en place et faire fonctionner un système de gestion de la qualité (SoQM).

L'évaluation annuelle du SoQM vise à donner une assurance raisonnable que le cabinet atteint ses objectifs en matière de qualité. Au-delà des aspects concernant le leadership, la norme accroît le focus sur la culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil. Elle requiert explicitement que le cabinet démontre un engagement en matière de qualité au travers de sa culture et que ce même engagement soit décliné dans tout le cabinet. L'évaluation du SoQM permet l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés et des constatations ainsi que l'identification de potentielles déficiences qui nécessiteront des mesures correctrices.

L'évaluation annuelle de notre SoQM a été réalisée en novembre 2025.

Sur la base de l'évaluation annuelle du système de gestion de la qualité du cabinet au 30 septembre 2025, nous concluons que le système de gestion de la qualité de KPMG en France fournit au cabinet l'assurance raisonnable que les objectifs du système sont atteints.

La déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n° 537/2014 et de l'article D.821-197 du Code de commerce, se trouve en page 63.

Cette année, nous renforçons notre dispositif de gestion de la qualité des audits pour préparer l'entrée en vigueur de la norme américaine QC 1000, *A Firm's System of Quality Control*.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

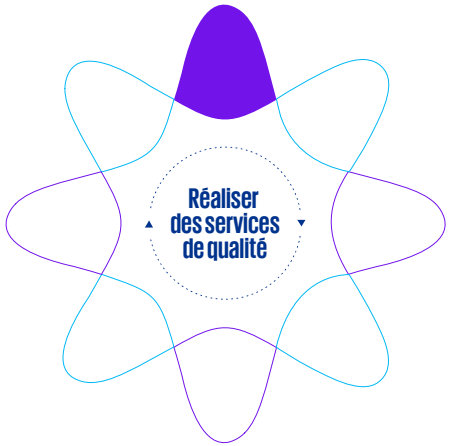
Déclaration de la direction

Annexes

Notre culture et nos valeurs

Des valeurs claires et un solide code de conduite

Nos valeurs représentent ce en quoi nous croyons, et ce qui importe pour nous en tant que personne morale. Elles orientent notre conduite, jour après jour, guident nos actes et nos décisions, mais aussi notre manière de travailler, en interne et avec nos clients et toutes nos parties prenantes. Elles guident les pratiques de nos professionnels, partout dans le monde. Elles fondent la culture du cabinet, ouverte, responsable et inclusive.



INTEGRITY

Nous faisons ce qui est juste

Être intègre, c'est être honnête, juste et fidèle à nos engagements, cohérent dans nos actes et nos décisions, à la fois en interne et en dehors du travail. Nous assumons nos responsabilités et répondons de notre conduite quotidienne. Nous respectons en permanence les normes morales et éthiques les plus strictes, même sous pression. Nous tenons nos promesses et montrons aux autres l'exemple à suivre.

EXCELLENCE

Nous ne cessons jamais d'apprendre, et de nous améliorer

Viser l'excellence, c'est fournir sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus strictes. Pour y parvenir, nous faisons preuve de curiosité et nous nous engageons personnellement à nous former. Nous cherchons constamment à améliorer notre pratique grâce aux informations et aux observations recueillies, nous sommes ouverts aux nouveaux défis et attentifs aux commentaires car c'est ainsi que nous nous perfectionnons et que nous nous améliorons.

COURAGE

Nous pensons et agissons avec audace

Être courageux, c'est être ouvert aux nouvelles idées et être conscient des limites de nos propres connaissances et expériences. C'est faire preuve d'esprit critique et poser des questions au moindre doute. Nous prenons la parole lorsque nous constatons ce qui nous semble être une irrégularité, et nous soutenons ceux qui ont le courage de s'exprimer. Être courageux, c'est oser sortir de sa zone de confort.

TOGETHER

Nous nous respectons les uns les autres et nous puisons notre force dans nos différences

Nous travaillons mieux lorsque nous travaillons ensemble : en équipe, entre équipes et en travaillant avec d'autres personnes en dehors de notre organisation. Travailler ensemble est crucial car la collaboration influe sur les opinions et stimule la créativité. Nous accueillons des personnes d'horizons divers, aux parcours, aux compétences et aux expériences personnelles variés et nous veillons à la représentation de la diversité. Nous sommes attentifs aux autres et les traitons avec considération. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

FOR BETTER

Nos décisions d'aujourd'hui engagent nos actes de demain

Pour le meilleur, c'est adopter une vision à long terme, même dans nos choix quotidiens, car nous aspirons à bâtir un KPMG plus fort pour l'avenir. Nous ne perdons jamais de vue notre mission primordiale, qui est de renforcer la confiance dans les marchés de capitaux et dans l'économie. Nous sommes porteurs d'un changement durable et positif au sein de nos communautés locales et de la société au sens large, et nous cherchons à rendre le monde meilleur.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

En mai 2025, l'ensemble du réseau KPMG a célébré nos Valeurs lors d'une semaine riche en événements. À travers des activités, des témoignages et des échanges organisés pendant la Semaine Mondiale des Valeurs, nos équipes ont exploré le rôle essentiel de nos cinq Valeurs dans notre quotidien, avec un focus particulier sur le renforcement de la confiance grâce à un comportement éthique.

Code de conduite de KPMG

KPMG en France a adopté le Code de conduite mondial de KPMG, comme tous les autres membres du réseau. Ce code reflète l'engagement du cabinet en matière de déontologie et d'intégrité. Il est basé sur les valeurs de KPMG et détaille les principes de comportement éthique attendus de tous les associés et de tout le personnel. À cet effet, les professionnels du cabinet suivent une formation déontologique annuelle sur les différents sujets relevant du Code de conduite et attestent, chaque année, qu'ils se comportent conformément au code.

Le Code de conduite exige des associés et de l'ensemble du personnel du cabinet de respecter les règles suivantes :

- Agir dans le respect des lois, des règlementations et normes déontologiques
- Protéger les données
- Travailler avec des clients et des partenaires appropriés
- Assurer une concurrence loyale
- Exiger la qualité
- Instaurer un environnement inclusif dans lequel chacun peut s'épanouir
- Conserver l'indépendance, agir avec objectivité
- Aider nos collaborateurs à être extraordinaires
- Condamner fermement toute infraction à la loi ou manquement à l'éthique
- Être une entreprise responsable
- Gagner la confiance du public

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Chaque individu est invité à signaler toute activité qui pourrait être considérée comme illégale ou en violation de nos valeurs, de nos politiques, des lois, des règlements ou des normes professionnelles en vigueur.

Plusieurs procédures et canaux de communication sont établis afin que nos employés puissent signaler les éventuelles difficultés en matière d'éthique et de qualité. Les mesures de répression sont interdites contre toute personne qui rapporterait des faits suspects de bonne foi. Toute violation de cette interdiction est assujettie aux sanctions disciplinaires de KPMG en France.

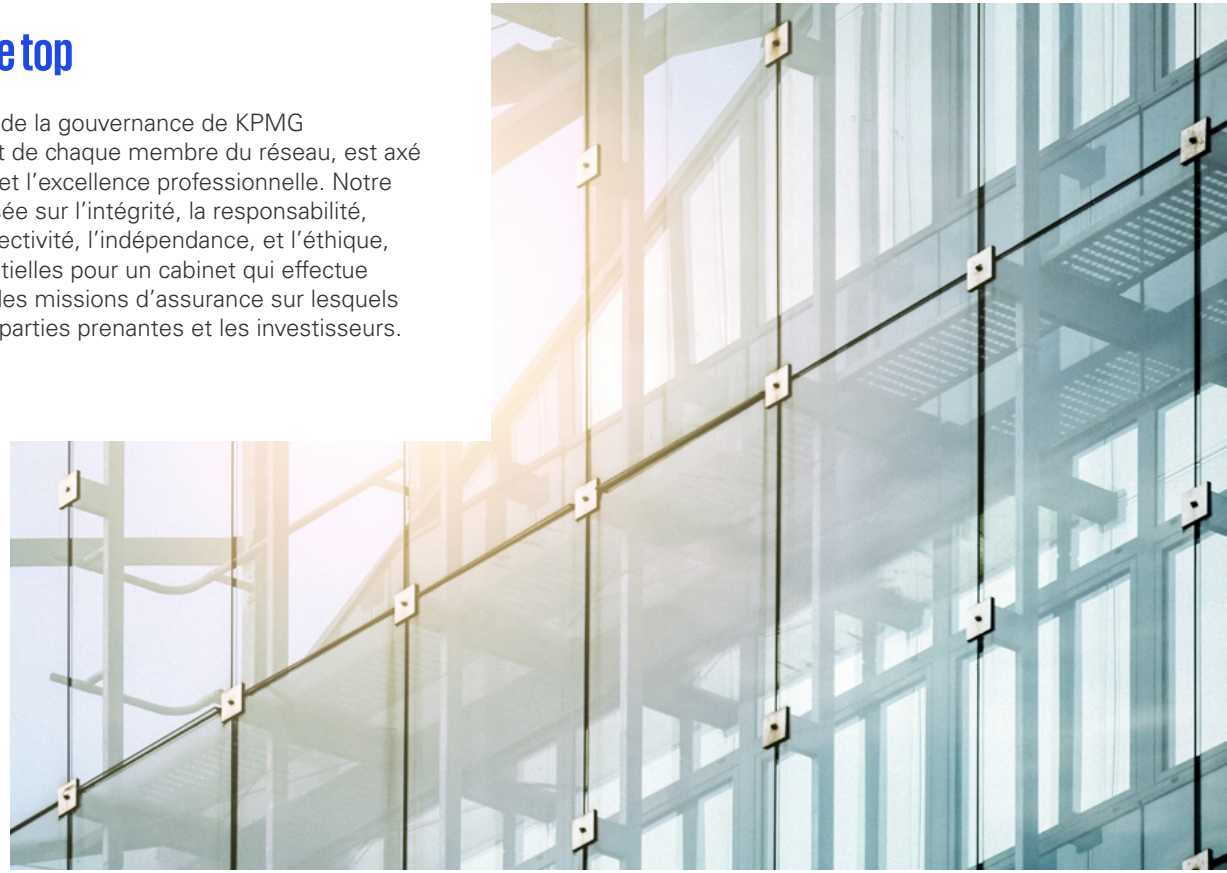
KPMG International a mis en place une hotline, service en ligne à l'attention de tous les associés, employés, clients ou tout autre tiers destiné à signaler de façon confidentielle leurs inquiétudes face à certaines activités que pourraient exercer KPMG International, un pays membre du réseau ou un membre du personnel.

En complément de cette hotline, KPMG en France a mis en place un système confidentiel d'alerte éthique. Les collaborateurs ont ainsi la possibilité de signaler leurs préoccupations ou leurs soupçons quant à d'éventuels manquements en matière de comptabilité, de contrôle interne, d'audit, de délit bancaire et financier, de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des lois, des normes professionnelles ou éthiques, de politiques internes de KPMG. Cette hotline est un gage supplémentaire d'une conduite professionnelle respectueuse des principes d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance.

Chez KPMG en France, nous surveillons régulièrement le respect des valeurs KPMG à l'aide de l'enquête interne annuelle, la *Global People Survey* (GPS). Des informations complémentaires sur la GPS sont données en page 46 de ce rapport.

Tone at the top

L'engagement de la gouvernance de KPMG International et de chaque membre du réseau, est axé vers la qualité et l'excellence professionnelle. Notre culture est basée sur l'intégrité, la responsabilité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance, et l'éthique, qui sont essentielles pour un cabinet qui effectue des audits et des missions d'assurance sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Une gouvernance au service de la qualité et de la gestion des risques

KPMG en France prouve au quotidien son engagement pour l'intégrité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance et l'éthique par ses actions et ses communications auprès de ses clients, des parties prenantes et du grand public. Notre gouvernance, en donnant le bon *Tone at the top* et guidée par le devoir d'exemplarité, s'investit sans faille pour garantir cette excellence professionnelle.

L'évaluation annuelle des membres du Directoire et du Comité exécutif est effectuée après obtention de l'avis du président du *Global Steering Group* concerné. Cette évaluation est basée sur la performance, y compris la qualité et les activités Risk Management. Les personnes suivantes sont les responsables de KPMG en France pour la qualité et la gestion des risques.

La Présidente du Directoire

En conformité avec les principes de la norme ISQM1, la Présidente du Directoire de KPMG en France, Marie Guillemot, a la responsabilité ultime de notre système de gestion de la qualité.



Les responsables des différents métiers au sein du Directoire

Les responsables métier (Audit, Conseil ainsi que Droit et Fiscalité) sont en charge de s'assurer de la qualité des services délivrés dans chacun des métiers. Ils veillent à respecter les procédures de Risk Management mises en place par le cabinet.

L'associé responsable de l'audit est en charge de maintenir la qualité de l'audit. Cela comprend :

- donner le bon *Tone at the top* en faisant preuve d'un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence professionnelle la plus élevée, y compris l'esprit critique, l'objectivité, l'éthique et l'intégrité ;
- développer et mettre en place des stratégies de maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires pour les associés et les collaborateurs afin d'assumer leurs responsabilités professionnelles et de respecter les exigences en termes de qualité ;
- collaborer avec le Risk Management Partner Audit afin de surveiller et aborder les enjeux de la qualité d'audit et du risque.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Le Risk Management Partner

Le Risk Management Partner est responsable de notre système de gestion de qualité, de la gestion des risques et de la conformité aux règles et procédures. Le Risk Management Partner de KPMG en France est membre du Comité exécutif et échange régulièrement avec la Présidente du Directoire.

Si besoin, le Risk Management Partner consulte le Risk Management Partner EMA (Europe, Moyen- Orient et Afrique) ou le *Global Risk Management* de KPMG International.

Il est soutenu par une équipe d'associés et d'autres professionnels des différents métiers, y compris un Risk Management Partner Audit.

KPMG en France a nommé un associé responsable de l'éthique et indépendance (*Ethics and Independence Partner, E&IP*) responsable des politiques et procédures de KPMG en France en matière d'éthique et indépendance.

La gestion des risques exige que tous les cabinets membres du réseau KPMG maintiennent et mènent un processus de gestion des risques d'entreprise « *Enterprise Risk Management* » (ERM). En ce sens, KPMG en France a mis en place un dispositif ERM d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques existants et potentiels pour l'ensemble du cabinet, visant à améliorer la qualité, protéger la réputation et augmenter la probabilité d'atteindre les objectifs stratégiques, de conformité, opérationnels et financiers. L'adéquation et la performance du processus ERM, y compris l'efficacité des mesures prévues d'atténuation des risques, font l'objet d'un suivi continu par une instance constituée par des membres du Comité Exécutif.

Le CoDir Audit

L'associé responsable de l'audit et de la qualité est entouré d'une équipe d'associés qui constitue le comité de direction du métier audit : le CoDir Audit. Le Risk Management Partner Audit fait partie du CoDir Audit et est en charge de la coordination des actions Qualité.

L'associé responsable du *Department of Professional Practice* (DPP), l'organe de doctrine professionnelle de KPMG en France, est également membre du CoDir.



L'Audit Quality Unit

Dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité, une équipe de professionnels expérimentés, l'*Audit Quality Unit*, accompagne les équipes dans la conduite des missions d'audit.

Ses activités, menées en étroite collaboration avec les départements Risk Management et *Department of Professional Practice* (DPP), sont déclinées comme suit :

- accompagnement des équipes d'audit, en temps réel (*Second Line of Defense*), de la mise en place de l'approche d'audit à la finalisation des travaux dans le respect des normes professionnelles et de notre méthodologie sur une sélection de dossiers ciblés ;
- mise en œuvre de coachings sur des thématiques d'audit spécifiques afin de partager avec les équipes les bonnes pratiques méthodologiques ou technologiques ;
- identification des causes profondes (*Root Cause Analysis*) des constats ayant eu une incidence sur la qualité de l'audit ;
- partage de ces résultats et des plans d'amélioration qui en découlent avec l'ensemble de nos collaborateurs et associés dans le cadre d'un programme de formation obligatoire ; et
- suivi en temps réel du monitoring des travaux d'audit sur un périmètre de missions d'audit précis.

L'Audit Quality Committee

Un comité dédié à la qualité de l'audit a été instauré en novembre 2021. Ce comité, présidé par l'associé responsable de l'audit et de la qualité et comprenant les associés responsables du Risk Management Audit, de la Qualité, du Département technique, du Système de Management de la Qualité et un membre indépendant, est chargé de s'assurer que les initiatives en termes de qualité de l'audit sont mises en œuvre avec rigueur pour atteindre les objectifs approuvés dans le plan d'actions Qualité.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

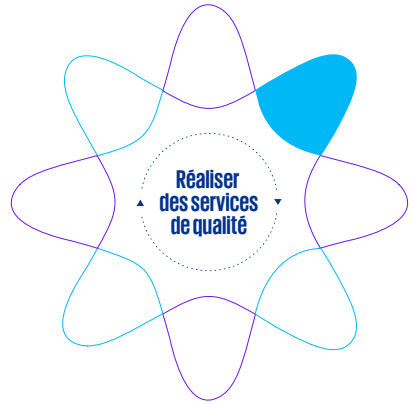
Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Indépendance, intégrité, éthique et objectivité





Agir avec intégrité et incarner nos valeurs

Nous sommes engagés à faire ce qui est juste. L'éthique et l'intégrité sont au cœur de notre identité. Notre Code de conduite, reflète l'engagement du cabinet en matière d'éthique et d'intégrité.

Il s'appuie sur les valeurs de KPMG et détaille les principes de comportement éthique attendus de tous les collaborateurs.

Tous les professionnels du cabinet suivent une formation annuelle relative à l'éthique portant sur les différents sujets relevant du Code de conduite, la lutte contre la corruption et le respect des lois, des règlements et des normes professionnelles.

Une culture fondée sur l'intégrité, la responsabilité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance et l'éthique est essentielle dans un cabinet qui réalise des missions d'audit et d'assurance et d'autres services professionnels sur lesquels s'appuient les parties prenantes. Pour soutenir cette culture et renforcer la confiance, KPMG a mis en œuvre un cadre de prise de décision éthique.

Le cadre éthique de KPMG pour la prise de décision s'appelle CARE (*Consider, Assess, Respond, Evolve*). Il est axé sur le maintien de la confiance et soutient notre raison d'être, nos valeurs et notre code de conduite. Ce cadre, qui est déployé sur l'ensemble du réseau KPMG, aide nos professionnels à prendre des décisions respectueuses à nos standards éthiques, notamment lorsqu'ils sont confrontés à une situation difficile ou à un dilemme éthique. Il leur rappelle également qu'ils ne doivent pas prendre ces décisions seuls.

CARE

Ethical decision-making framework



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Notre politique en matière d'indépendance

L'indépendance de l'auditeur est le pilier de notre profession. Elle est fondamentale pour conserver la confiance du public.

Nous nous engageons à exercer notre profession dans le respect des principes fondamentaux d'éthique professionnelle du réseau KPMG : intégrité, objectivité et indépendance.

Afin de s'assurer que tous nos professionnels se conforment aux exigences les plus strictes en matière d'indépendance, KPMG International a mis en place des politiques et des procédures détaillées, intégrant les exigences du Code d'éthique de l'IESBA. Des outils automatisés sont mis à disposition afin de faciliter le respect de ces exigences. Nous nous assurons de notre conformité dans le cadre du *KPMG Quality & Compliance Evaluation (KQCE) Program.*

KPMG en France a complété ces politiques afin d'assurer le respect des règles déontologiques françaises énoncées par le code de commerce, le code de déontologie des commissaires aux comptes et les normes de déontologie.

Nos politiques et procédures couvrent des domaines tels que l'indépendance personnelle, l'indépendance professionnelle à l'égard des futures entités auditées, les relations post-emploi, les relations financières, l'approbation des services non-audit et la rotation des associés.

L'*Ethics and Independence Partner* de KPMG en France est responsable de mettre en œuvre et contrôler les politiques et procédures en matière d'éthique et d'indépendance au sein du cabinet.

Tout membre du personnel de KPMG en France qui constate ou suspecte une infraction à nos règles en matière d'indépendance doit informer immédiatement l'Ethics and Independence Partner. Tout associé ou collaborateur qui ne respecte pas les politiques adoptées par le cabinet s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de KPMG en France. Toute violation significative des règles d'indépendance doit être signalée à la direction de KPMG en France, dès que possible.

Indépendance personnelle

En application de la règlementation et des politiques de KPMG International, le cabinet et les professionnels de KPMG participant à un audit ou à une mission d'assurance ne doivent pas avoir de liens personnels, financiers ou professionnels avec l'entité auditée, ou avec l'entité objet de la mission d'assurance, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires, si ceux-ci sont de nature à affecter l'indépendance du cabinet ou de ces professionnels.

Il est interdit à tous les associés et actionnaires du réseau KPMG, quelle que soit leur activité, de détenir des titres des entités auditées par le réseau.

Afin d'assurer le respect des règles françaises et internationales relatives à l'indépendance en matière de placements, le réseau KPMG a mis en place le système KICS (*KPMG Independence Compliance System*), un outil informatisé permettant de recenser les placements financiers détenus par les associés et les collaborateurs ayant un rôle d'encadrement (le Management Group).

KICS facilite la surveillance, en repérant et signalant les placements interdits.

Des audits de conformité sont effectués annuellement, afin de s'assurer de la conformité des déclarations des associés et collaborateurs avec nos exigences en matière d'indépendance personnelle. En 2025, 168 professionnels de KPMG en France ont fait l'objet d'un tel audit.

Prise de fonctions chez un client audit

Pour toute personne en position d'influencer les résultats d'une mission d'audit ou d'assurance, l'occupation simultanée d'un emploi chez KPMG en France et auprès de l'entité auditée par KPMG en France ou ses sociétés liées est interdite.

Conformément au Code de Commerce (art. L.821-32), les commissaires aux comptes signataires ne peuvent être nommés dirigeants, administrateurs, membres du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein des entités qu'ils contrôlent, moins de trois ans après la cessation de leurs fonctions.

Tout professionnel KPMG en France qui participe à une mission d'audit ou d'assurance, qui souhaite démissionner pour rejoindre l'entité auditée, doit en informer l'*Ethics and Independence Partner* dans les meilleurs délais. Il doit immédiatement arrêter sa collaboration à toute mission concernant ce client.

Conformément au Code de Commerce, un membre de l'équipe d'audit qui est commissaire aux comptes inscrit ne peut pas être nommé dirigeant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein de l'entité auditée, ou d'une entité contrôlée ou qui contrôle, pendant une durée d'un an suivant sa participation à la mission de certification.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Indépendance financière de KPMG en France

Dans le strict respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, le cabinet ne peut pas détenir d'intérêts financiers auprès d'une entité auditée, ses entités liées, son management ou sa gouvernance, ni avoir de relations financières interdites avec ces clients et leurs principaux propriétaires.

Toutes les relations financières ainsi que les relations d'affaires avec des entités auditées par KPMG sont soumises à un strict examen, qui permet de s'assurer de leur conformité avec les règlementations applicables et les politiques du réseau KPMG.

Chaque année, KPMG en France vérifie de nouveau cette conformité dans le cadre du *KPMG Quality & Compliance Evaluation (KQCE) Program*.

Relations d'affaires et fournisseurs

KPMG en France a mis en œuvre des politiques et des procédures afin de s'assurer que ses relations d'affaires et les relations fournisseurs avec des clients d'audit sont conformes aux exigences du Code de Déontologie des Commissaires aux Comptes, du Code d'éthique de l'IESBA et, le cas échéant, avec d'autres réglementations applicables, comme celles de la SEC.

Acquisitions et investissements

Si KPMG en France envisage d'acquérir une entreprise ou d'y investir, nous effectuons des procédures appropriées sur l'entité ciblée afin d'identifier et traiter tout problème potentiel en termes de risque et d'indépendance avant la clôture de la transaction.

Des consultations spécifiques avec KPMG International sont requises lors de l'intégration de l'entité dans KPMG en France.

Formation et déclaration d'Indépendance

Tous nos associés et collaborateurs doivent suivre une formation sur l'indépendance et l'intégrité au moment de leur arrivée au cabinet, puis annuellement tout au long de leur carrière chez KPMG en France.

À leur arrivée, ils s'engagent à respecter les règles et les procédures du cabinet.
Et une fois par an, l'ensemble du personnel confirme dans l'« Engagement Annuel » se conformer aux règles d'indépendance, de confidentialité et de sécurité des moyens informatiques qui leur sont applicables.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Services autres que la certification des comptes

KPMG en France applique des règles strictes pour l'acceptation des services autres que la certification des comptes rendus aux entités auditées par KPMG ou à leur chaîne de contrôle. Nous nous appuyons sur notre système Sentinel, qui a été déployé au sein de notre réseau international et est reconnu par la plupart des régulateurs au niveau mondial.

Les associés en charge des missions d'audit doivent tenir à jour dans Sentinel les organigrammes de leurs clients d'audit.

Pour chaque mission envisagée, une demande est soumise dans Sentinel. L'associé en charge du client audit concerné peut approuver ou refuser la demande après avoir analysé sa compatibilité avec l'audit.

Il est interdit aux membres du réseau de KPMG d'évaluer ou de rémunérer les associés d'audit en fonction de leur succès dans la vente de services autres que la certification des comptes à leurs clients d'audit.

Indépendance professionnelle à l'égard des futurs clients audit

Avant d'accepter un nouveau client audit, nous nous assurons qu'il n'existe pas de menace à notre indépendance à l'égard de la future entité auditée et déterminons, si nécessaire, les mesures de sauvegarde à mettre en place.



Pour les « Entités d'Intérêt Public » (EIP), l'outil *KPMG Independence Checkpoint* automatise et standardise le processus de vérification de l'indépendance, permettant ainsi de répondre à un nombre croissant d'appels d'offres, dans le contexte de la rotation obligatoire des firmes dans les pays de l'Union Européenne.

Dépendance financière

Les cabinets KPMG sont tenus de surveiller le montant total des honoraires provenant des clients d'audit qui sont EIP et de respecter les exigences de consultation, de communication et de divulgation si ces honoraires dépassent les seuils établis.

Résolution des conflits d'intérêt

KPMG en France veille à ce que notre indépendance ne soit pas compromise par une situation de conflit d'intérêt. L'analyse des risques de conflits d'intérêts repose également sur l'outil Sentinel.

Le département Risk Management examine tous les risques de conflit identifiés et travaille à résoudre ces conflits avec les associés responsables des missions concernées et les membres du réseau, le cas échéant. Si un conflit potentiel ne peut pas être résolu de façon satisfaisante, la mission est refusée.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Rotation des signataires et du cabinet

Rotation des associés et actionnaires signataires

Les politiques de rotation de KPMG en France sont conformes aux exigences du Code d'éthique de l'IESBA, aux règles américaines de la SEC, quand elles sont applicables, et aux obligations définies par la loi française.

La législation française prévoit qu'un signataire d'une EIP, d'une filiale importante d'une EIP ou de certaines entités faisant Appel à la Générosité Publique, ne peut remplir ce rôle durant plus de six exercices consécutifs dans la limite de sept années.

En France, le département Risk Management, supervise la rotation des signataires et des *Engagement Quality Control Reviewer* (EQCR) et organise des comités de rotation afin de permettre l'affectation des signataires ayant les compétences et expériences nécessaires pour fournir un audit de qualité à nos clients.

Rotation des cabinets

KPMG en France applique les dispositions de l'article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EIP.

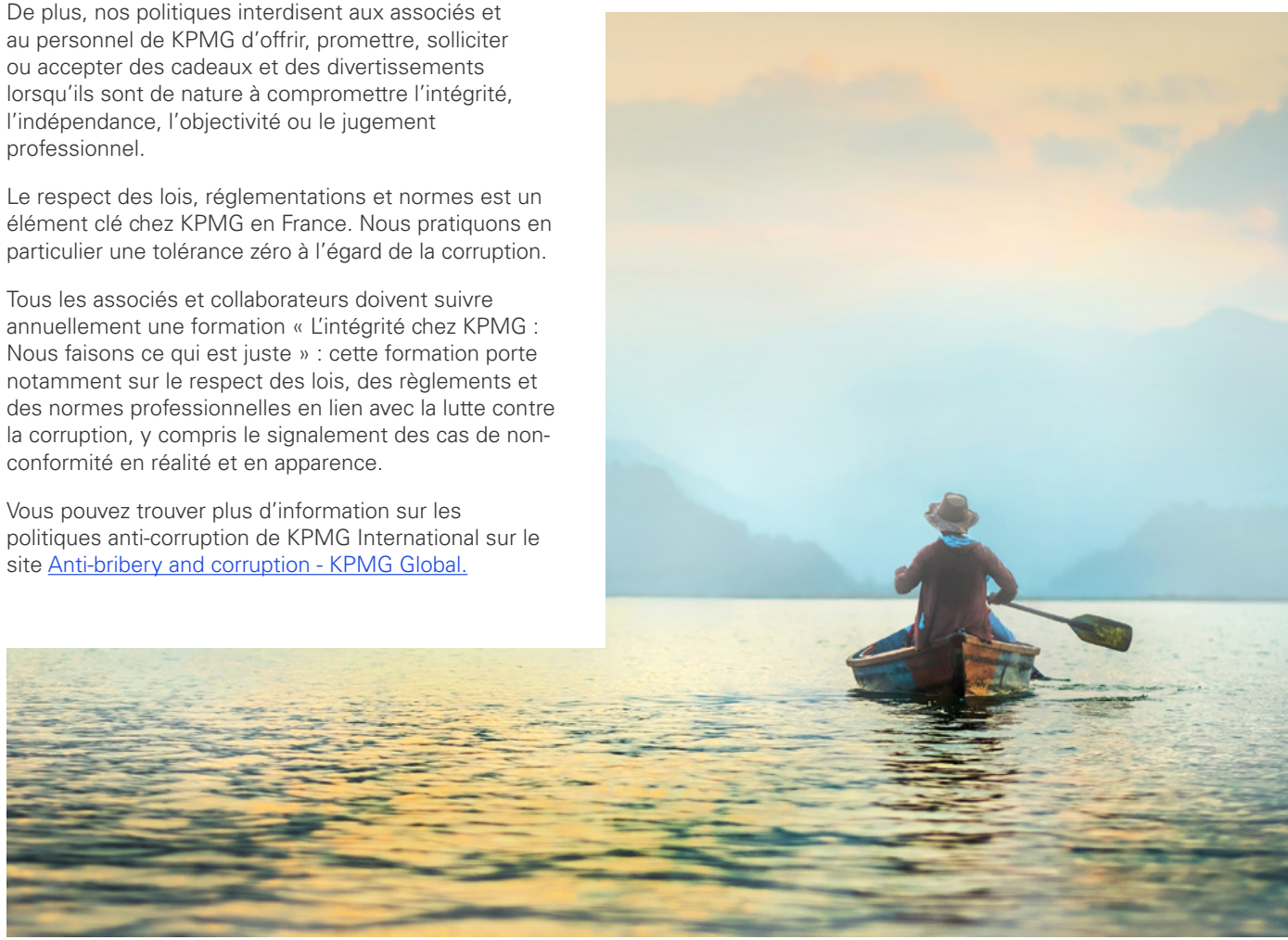
Respect des lois, réglementations et lutte contre la corruption

De plus, nos politiques interdisent aux associés et au personnel de KPMG d'offrir, promettre, solliciter ou accepter des cadeaux et des divertissements lorsqu'ils sont de nature à compromettre l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité ou le jugement professionnel.

Le respect des lois, réglementations et normes est un élément clé chez KPMG en France. Nous pratiquons en particulier une tolérance zéro à l'égard de la corruption.

Tous les associés et collaborateurs doivent suivre annuellement une formation « L'intégrité chez KPMG : Nous faisons ce qui est juste » : cette formation porte notamment sur le respect des lois, des règlements et des normes professionnelles en lien avec la lutte contre la corruption, y compris le signalement des cas de non-conformité en réalité et en apparence.

Vous pouvez trouver plus d'information sur les politiques anti-corruption de KPMG International sur le site Anti-bribery and corruption - KPMG Global.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Sélection rigoureuse des clients et des missions

La mise en place de procédures rigoureuses d'acceptation et de maintien des clients est un facteur déterminant pour fournir des prestations et des services de haute qualité. Nos systèmes et procédures d'acceptation et de maintien permettent d'identifier et d'évaluer tout risque potentiel avant d'accepter ou de poursuivre une mission avec un client.

Notre processus d'acceptation et de maintien des clients et des missions est coordonné dans notre outil interne CEAC (*Client and Engagement Acceptance and Continuance*). CEAC permet à nos équipes de respecter nos règles d'indépendance, d'identifier et de documenter les facteurs de risques et de faciliter l'évaluation du client et de la mission.

Afin de prendre des décisions éclairées concernant l'acceptation ou le maintien d'une relation client ou d'une mission, KPMG met à disposition le cadre ACCEPT, conçu pour aider à identifier, évaluer et gérer les risques liés aux clients et aux missions. Ce dispositif favorise une prise de décision éthique et complète notre cadre mondial CARE dédié à la prise de décision responsable.

Chaque lettre du cadre ACCEPT guide les cabinets KPMG dans les éléments à prendre en compte:

A — **All stakeholders are important:**
Could the client (or entity) and/or engagementerode stakeholder trust?

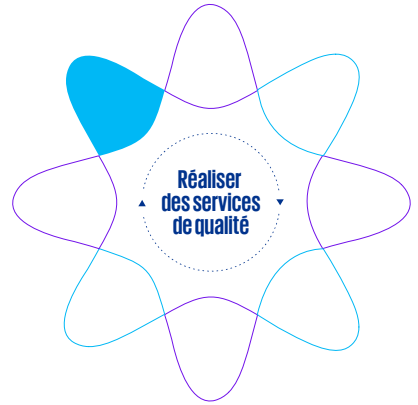
C — **Conflicts of interest and objectivity:**
Are there any objectivity or independence concernsor any potential conflicts?

C — **Client (or entity) considerations:**
Do we want to work with them?

E — **Engagement considerations:**
Can we successfully deliver the product or service?

P — **Public interest:**
Is the client (or entity) and/or engagement consistent with protecting the public interest?

T — **Terms and commercial considerations:**
Can we comply with contractual obligations and manage financial outcomes?





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Procédure d'acceptation

Évaluation du client

L'un des outils les plus efficaces de maîtrise de notre risque professionnel est la sélection rigoureuse des clients que nous souhaitons servir.

Avant d'accepter un client, une évaluation est effectuée par l'associé en charge de ce prospect. Elle consiste à obtenir suffisamment d'informations sur l'entité, sa réputation, son activité, des sanctions éventuelles, son management et ses bénéficiaires effectifs, pour effectuer une analyse approfondie sur le profil de risque de l'entité et être en mesure de prendre une décision d'acceptation ou de refus.

Conformément à la législation française (Loi Sapin 2, Norme sur la lutte contre le blanchiment), l'évaluation prend en considération le risque de corruption ainsi que le risque de blanchiment.

Évaluation d'une mission

Toute nouvelle mission fait l'objet d'une évaluation dans notre outil CEAC afin d'identifier des risques potentiels. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte, incluant le respect de nos règles d'indépendance, la gestion des conflits d'intérêts potentiels, la destination et l'utilisation de notre rapport, la compatibilité de la mission avec nos valeurs, la perception publique, les risques éventuels en matière d'ESG, la compétence du management du client, la compétence et l'expérience de l'équipe prévue pour la mission etc.

Lorsqu'une mission de commissariat aux comptes ou mission de certification des informations en matière de durabilité est envisagée, une analyse d'indépendance approfondie est effectuée, y compris la revue des services autres que le commissariat aux comptes, les relations financières et personnelles. Une analyse supplémentaire est effectuée lorsqu'un client d'audit existant devient une entité d'intérêt public.

Selon le niveau de risque du prospect et de la mission, des mesures de sauvegarde peuvent être mises en place afin d'atténuer les risques identifiés. Tout problème éventuel d'indépendance ou de conflit d'intérêt doit être documenté et résolu avant l'acceptation de la mission. A défaut, la mission sera refusée.

Dans le cadre de l'évaluation des risques, l'associé en charge de la mission peut avoir recours à des spécialistes internes expérimentés. Les évaluations sont revues par le Risk Management Partner Audit.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Procédure de maintien

Tout client d'audit et toute mission d'audit fait l'objet d'une réévaluation dès qu'il y a un indicateur pour un changement du niveau de risque, et au minimum une fois par an.

La réévaluation du risque a vocation à donner un avis sur la possibilité de continuer à fournir nos services. La vérification porte sur l'absence d'évènement qui pourrait remettre en cause notre indépendance ou pourrait affecter la réputation de KPMG.

Le signataire en charge de la mission doit notamment considérer les évolutions majeures intervenues dans l'activité, la structure de l'actionnariat ou la situation financière du client, les problèmes susceptibles de conduire à l'impossibilité de poursuivre notre mission. En cas de risque élevé, un EQCR (*Engagement Quality Control Reviewer*) est désigné.

Démission

KPMG en France se conforme à l'article 28 du Code de déontologie qui régit la démission du commissaire aux comptes.

Le Risk Management Audit de KPMG accompagne les signataires dans les démarches de la démission afin d'assurer la correcte application du Code de déontologie.

En cas de démission d'un mandat de commissariat aux comptes, l'associé signataire informe également les autorités appropriées (H2A et AMF/ACPR, le cas échéant).

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Expertise et excellence technique

Notre expertise et nos connaissances techniques sont les éléments fondamentaux pour la réalisation des missions d'audit et d'assurance, de haute qualité.

Une méthodologie en ligne avec les normes professionnelles et les dispositions légales et réglementaires

Tous les professionnels de KPMG en France sont tenus de respecter les politiques et procédures de KPMG International qui intègrent les exigences des normes comptables, d'audit, d'assurance, d'éthique et de qualité, ainsi que les lois et règlementations applicables en France. À cet effet, une série d'outils internes et de documentation et de guides sont mis à leur disposition.

Méthodologie et outils d'audit et d'assurance homogènes, soutenues par la technologie

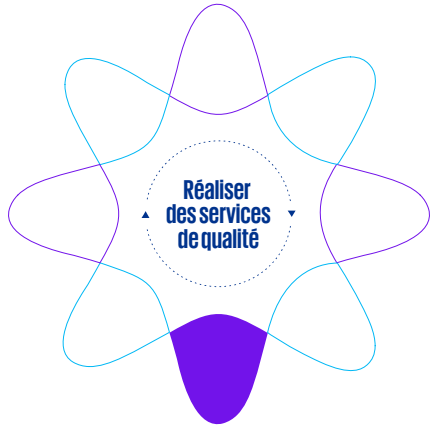
Nous appliquons la méthodologie d'audit et d'assurance de KPMG International, afin de favoriser une approche homogène pour la planification, l'exécution et la documentation des procédures d'audit et d'assurance.

Les éléments clés contiennent :

- Le respect des normes de l'*International Auditing and Assurance Standards Board* (IAASB), les normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB) et de l'*American Institute of CPAs* (AICPA). KPMG en France a ajouté des exigences locales afin de respecter les normes professionnelles et la réglementation française ;
- L'identification des risques d'anomalies significatives et la réponse par la mise en œuvre des diligences nécessaires et appropriées ;
- Une application et interprétation uniforme des normes applicables par tous nos professionnels d'audit et d'assurance.

La documentation d'audit et d'assurance est finalisée dans les délais prévus par la réglementation en vigueur et les politiques de KPMG International.

La méthodologie met l'accent sur l'application de l'esprit critique dans l'exécution des procédures d'audit et d'assurance et exige le respect des règles d'éthique pertinentes, y compris l'indépendance. La méthodologie évolue continuellement, pour refléter les nouveautés dans les normes, et intégrer les progrès technologiques qui favorisent la qualité et l'efficacité.



KPMG utilise des technologies avancées, notamment l'intelligence artificielle, en s'appuyant massivement sur les données et pour identifier les transactions à risques.

Cette stratégie numérique repose sur KPMG Clara, une plateforme cloud évolutive et intuitive qui garantit une exécution homogène des travaux à l'échelle mondiale.

KPMG Clara intègre les méthodologies standardisées d'audit et d'assurance de KPMG au moyen de workflows structurés et alimentés par les données, conformes aux normes applicables. KPMG Clara accompagne nos équipes dans la réponse aux exigences réglementaires et normatives.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

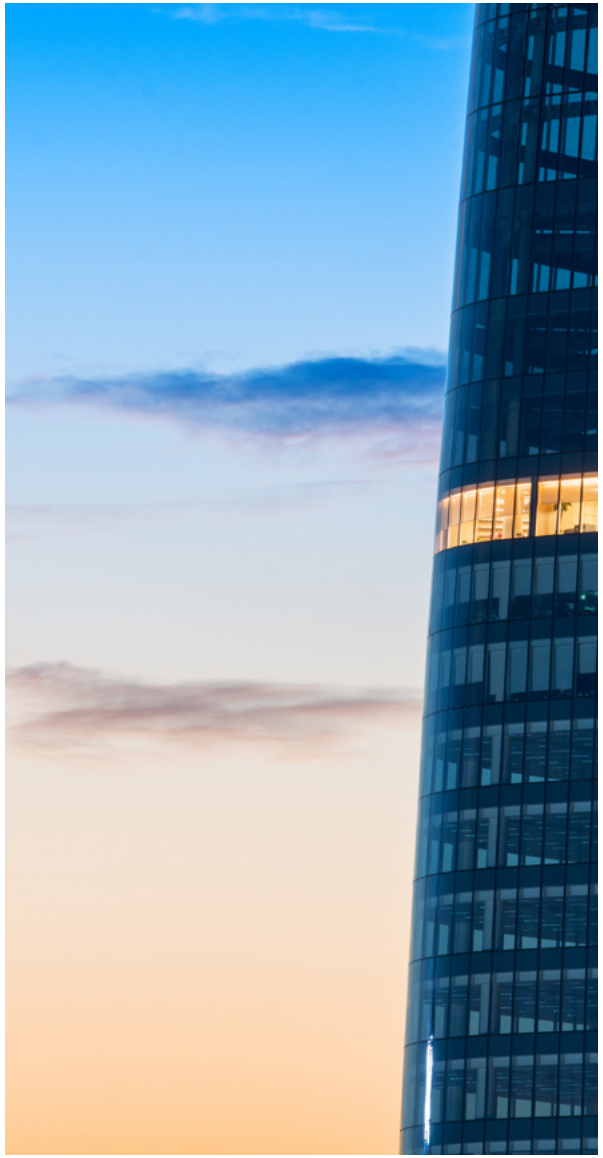
Annexes

Accès à un réseau de spécialistes

L'expertise spécifique est un élément de plus en plus important de l'audit et de l'assurance modernes et constitue une caractéristique clé de notre modèle multidisciplinaire. Nos équipes d'audit et d'assurance ont accès à un large réseau national et international de spécialistes. Ces spécialistes reçoivent une formation nécessaire afin de disposer des compétences, des capacités et de l'objectivité essentielles pour remplir de façon adéquate leur rôle dans le cadre de nos missions.

KPMG en France peut également s'appuyer sur des centres de services partagés à l'échelle mondiale qui offrent des ressources supplémentaires ainsi qu'une expertise spécialisée.

L'identification du besoin d'un spécialiste (IT, fiscaliste, forensic, actuariat, ESG etc.) est intégrée dans notre processus d'acceptation et de planification.



Notre engagement pour la qualité en cas d'événements externes majeurs

Des événements externes majeurs comme les impacts émergents des changements climatiques, des événements géopolitiques et de la hausse de l'inflation peuvent avoir des répercussions significatives sur les états financiers et sur les informations en matière de durabilité.

Des questions telles que la continuité d'exploitation, les dépréciations des actifs et les évaluations nécessitent un jugement prudent parce que les sociétés subissent d'importantes pressions financières et font face à une incertitude élevée et à la volatilité des marchés. Notre rôle en tant qu'auditeur est d'évaluer ces estimations. Nous avons publié des directives afin de sensibiliser les équipes aux principaux risques d'audit ou d'assurance, comme la continuité d'exploitation et les pertes de valeur.

Nous avons rappelé l'importance de l'esprit critique et de la prise de mesures appropriées en réponse à des informations imprévues ou inhabituelles, qui peuvent être le signe d'un éventuel parti pris de la direction, d'un risque de fraude ou d'une fraude avérée.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

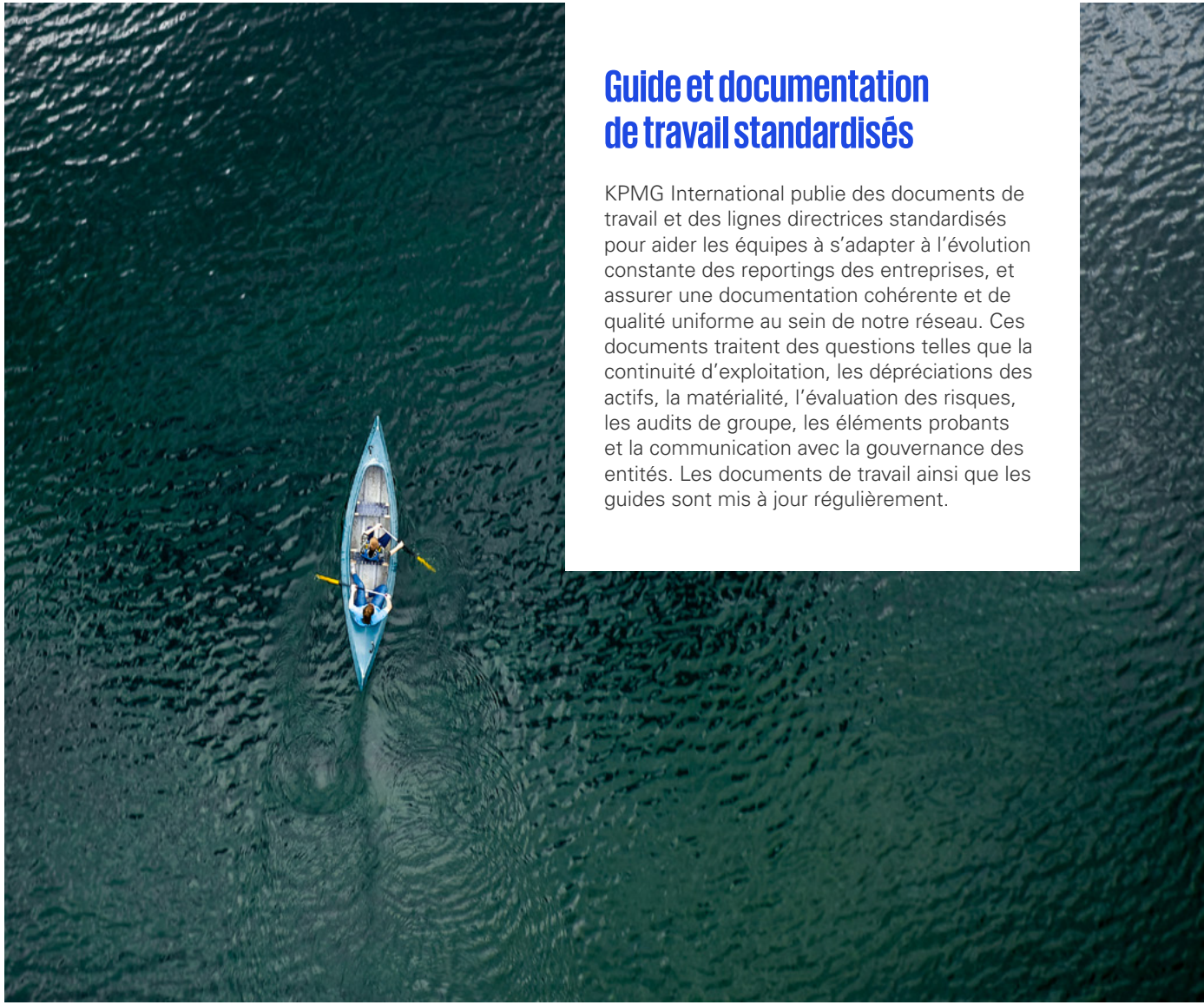
Qualité de nos missions d'assurance ESG

KPMG s'engage à remplir son rôle de garant de l'intérêt public, en fournissant une assurance sur laquelle les investisseurs et autres parties prenantes peuvent s'appuyer.

En 2025, nous avons poursuivi le renforcement de nos capacités en matière d'assurance ESG afin de répondre à l'évolution du marché, notamment par la réalisation des premières missions d'assurance liées à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Les principales avancées comprennent :

- Renforcement de la méthodologie et développement des outils (dossier de travail de KPMG Clara adapté aux missions d'assurance ESG, papiers de travails, guides méthodologiques, …) relatifs aux exigences de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) et de la taxonomie durable de l'Union Européenne ;
- Déploiement de formations ESG à l'ensemble des professionnels du métier, avec un programme spécifique pour les professionnels intervenant sur les missions CSRD, y compris pour les spécialistes ESG, et finalisation du Visa de Durabilité pour tous les associés et une partie des managers ;
- Participation active aux groupes de travail au sein des instances (CNCC, ANC, *Accountancy Europe*, IAASB, EFRAG…) et au sein du réseau KPMG en Europe et dans le monde, nous permettant d'identifier en amont les enjeux de mise en œuvre de nos missions.



Guide et documentation de travail standardisés

KPMG International publie des documents de travail et des lignes directrices standardisés pour aider les équipes à s'adapter à l'évolution constante des reportings des entreprises, et assurer une documentation cohérente et de qualité uniforme au sein de notre réseau. Ces documents traitent des questions telles que la continuité d'exploitation, les dépréciations des actifs, la matérialité, l'évaluation des risques, les audits de groupe, les éléments probants et la communication avec la gouvernance des entités. Les documents de travail ainsi que les guides sont mis à jour régulièrement.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

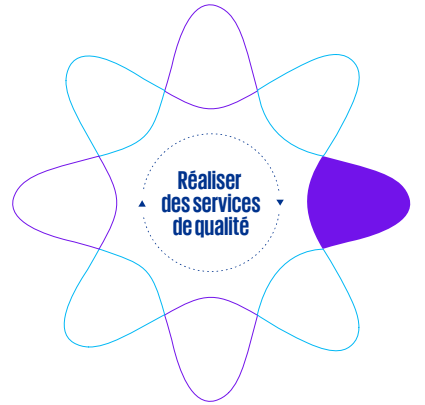
Déclaration de la direction

Annexes

Nouvelles technologies digitales

Chez KPMG, nous anticipons les technologies qui façonneront notre avenir proche et nous menons un ambitieux programme d'innovation. Nous continuons à réinventer l'expérience d'audit pour nos professionnels et nos clients.

Les technologies utilisées dans l'ensemble de l'organisation mondiale de KPMG améliorent la qualité de l'audit et de nos missions d'assurance en augmentant d'une part la couverture d'audit et d'autre part notre capacité à nous concentrer sur les sujets qui comptent.



KPMG Clara : réinvente l'expérience d'audit

L'engagement de KPMG à faire évoluer en continu la qualité guide nos investissements dans la technologie et l'innovation. En 2025, l'intégration de l'IA dans KPMG Clara, notre plateforme intelligente d'audit et d'assurance, a été renforcée et accélérée afin d'aider nos auditeurs à répondre plus efficacement aux risques et à fournir des analyses plus approfondies.

KPMG Clara constitue la base numérique, hébergée dans le cloud, pour des audits de haute qualité et cohérents à l'échelle mondiale, exploitant les technologies et innovations les plus récentes, telles que l'IA et d'autres technologies émergentes.



Notre vision de l'avenir

Renforcer la confiance dans les marchés financiers représente un pilier fondamental de notre mission d'intérêt public. En 2025, l'utilisation de l'IA au sein de KPMG Clara a été étendue afin d'améliorer encore la qualité, la cohérence et la réactivité, conformément à notre vision d'un audit et d'une assurance résolument tournés vers l'avenir et fondés sur la donnée.

Nous poursuivons le déploiement de l'IA générative et des agents intelligents, qui exécutent des tâches d'audit en complément de la revue de nos professionnels. Ces agents assistés par IA peuvent désormais aider les équipes d'audit et d'assurance en examinant la documentation des missions, en signalant des risques potentiels d'erreur ou de fraude et en concevant et réalisant des procédures de tests substantifs conformes à la méthodologie KPMG.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

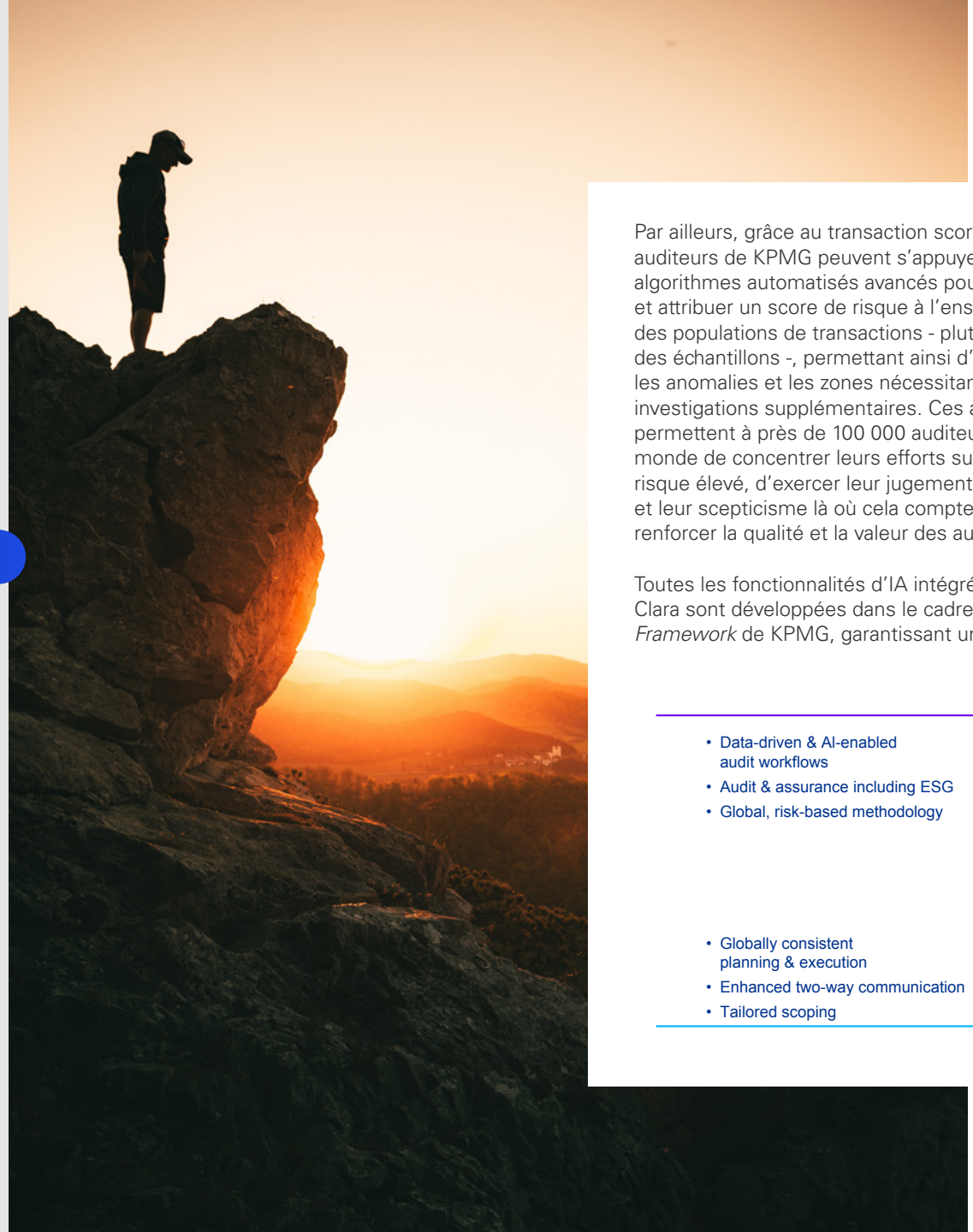
La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

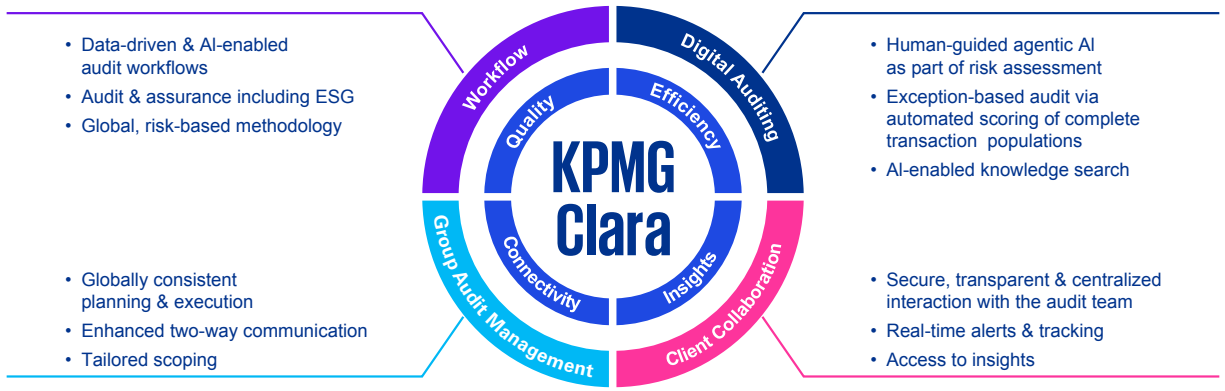


Par ailleurs, grâce au transaction scoring, les auditeurs de KPMG peuvent s'appuyer sur des algorithmes automatisés avancés pour analyser et attribuer un score de risque à l'ensemble des populations de transactions - plutôt qu'à des échantillons -, permettant ainsi d'identifier les anomalies et les zones nécessitant des investigations supplémentaires. Ces avancées permettent à près de 100 000 auditeurs dans le monde de concentrer leurs efforts sur les zones à risque élevé, d'exercer leur jugement professionnel et leur scepticisme là où cela compte le plus, et de renforcer la qualité et la valeur des audits.

Toutes les fonctionnalités d'IA intégrées à KPMG Clara sont développées dans le cadre du *Trusted AI Framework* de KPMG, garantissant une approche « human-in-the-loop » qui préserve la qualité, l'intégrité des données, la précision, la fiabilité, la sécurité et le respect des normes éthiques.

Ces capacités s'inscrivent dans notre vision d'un audit transformé, fondé sur l'IA et centré sur l'humain, offrant des analyses plus approfondies et renforçant la confiance dans l'intégrité des informations financières et extra-financières.

Pour l'avenir, nous restons pleinement engagés à déployer les technologies émergentes de manière responsable et éthique, afin de soutenir nos professionnels, d'améliorer la qualité des audits et de répondre aux besoins évolutifs des marchés financiers.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

KPMG Clara Workflow

Le KPMG Clara Workflow (KCw) accompagne les équipes d'audit à travers une démarche adaptée aux normes avec un affichage clair et informatif, un accès immédiat à une base de connaissances et intégrant des fonctionnalités d'analyse de données avancée. L'IA générative a été intégrée directement dans *KPMG Clara audit workflow*, permettant ainsi à nos professionnels de profiter des capacités d'IA pour gagner en efficacité et en pertinence.

Les technologies telles que *KPMG Clara AI transaction scoring* permettent aux équipes d'audit d'utiliser des algorithmes d'IA et de *machine learning* afin d'identifier les transactions à risque et de fournir une assurance raisonnable sur l'ensemble des données.

Le dossier de travail ainsi que la méthodologie sont adaptés à la taille et la complexité de la mission d'audit ou d'assurance. KPMG Clara workflow améliore considérablement l'exécution d'un audit par nos professionnels et favorise la qualité et la cohérence de l'audit à l'échelle mondiale.

KPMG International propose un workflow à l'échelle mondiale pour les missions d'assurance, y compris les missions ESG. Il offre une expérience utilisateur homogène et stimule l'innovation en permettant l'intégration de solutions nouvelles afin d'élargir l'offre de KPMG en matière d'assurance et d'ESG à l'avenir.



Innovation dans l'audit

KPMG a créé un écosystème dynamique et robuste pour :

- Permettre aux équipes d'être à même de comprendre les impacts des technologies émergentes dans la fonction finance et les risques associés ;
- Favoriser les initiatives multidisciplinaires : nos auditeurs et nos spécialistes IT, D&A, technos… travaillent main dans la main pour concevoir des solutions.

KPMG a mis en place le plus vaste programme d'investissement de son histoire pour transformer l'approche traditionnelle de l'audit. Au cours de ces années de transformation, KPMG a investit massivement dans le développement des nouvelles technologies.

Ces fonds sont dédiés à la création de solutions technologiques et d'offres de services dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, de la cyber sécurité ou encore du *Data & Analytics.*

Notre investissement dans l'innovation et les nouvelles technologies est clair, incarné et quotidien.

L'innovation dans l'audit c'est :

- Une sensibilisation et une pratique concrète intégrées dans le parcours d'apprentissage des auditeurs ;
- Des solutions digitales pour améliorer la coordination et favoriser les interactions en temps réel ;
- Des nouvelles solutions d'automatisation/ d'analyse pour mieux cerner les risques et renforcer la qualité et la performance de nos audits ;
- Des investissements clairs et quotidiens, y compris pour encourager l'intrapreneuriat de nos équipes.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Le Digital Audit

L'innovation technologique n'est pas une fin en soi. Elle doit offrir des avantages tangibles et n'a pas vocation à remplacer le jugement professionnel qui est le pilier et la valeur ajoutée de notre métier.

Nos professionnels utilisent l'analyse de données pour identifier avec précision les risques liés à l'activité et aux processus, traiter des populations entières de transactions, et délivrer ainsi un audit et une opinion au meilleur standard de qualité et de valeur.

Nos équipes et nos spécialistes *Digital Audit & Innovation* travaillent main dans la main pour concevoir des solutions adaptées aux activités, à l'évolution technologique et à l'organisation de nos clients, pour ainsi transformer l'approche traditionnelle de l'audit en un véritable audit digital sur toutes les phases de la mission.

Il s'agit de choisir et de concevoir les solutions et les outils pour mieux capter les risques spécifiques des clients, les quantifier et définir les procédures les plus appropriées pour les couvrir.

Nous déployons depuis plusieurs années de nombreuses solutions D&A : autour des *General Ledger (Journal Entries, Revenue Analytics, Consolidation Analytics…)*, des process *(Achats, Ventes, Immobilisations, Trésorerie, Octroi de crédit…)*, et pour des secteurs d'activité (Banques, Assurances, Construction…). Nous les déployons de manière progressive, collaborative et concertée, en nous adaptant à l'environnement, aux systèmes d'information et aux processus de nos clients.

Et pour ce faire, la sécurité des données est notre priorité. Le centre d'expertise SAP de KPMG a développé un programme, « l'extracteur de données KPMG », pour faciliter l'extraction, en toute sécurité, des données nécessaires aux travaux d'audit automatisés ou de D&A.

Les avantages de l'extracteur de données KPMG

- la robustesse : notre solution permet de gérer l'extraction des données sans contrainte de volume ;
- la flexibilité : l'extracteur est facilement adaptable à tout type de données ;
- la sécurité : notre extracteur est certifié, après examen par un prestataire externe indépendant (Virtual Forge) pour évaluer la qualité et la robustesse du code ABAP.

Confidentialité, sécurité d'information et protection des données

KPMG en France attache une importance essentielle à la confidentialité et à la sécurité des informations qui lui sont confiées et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles robustes, adossées à un système de management de la sécurité de l'information certifié ISO/CEI 27001. A cela s'ajoute divers dispositifs comme un Code de conduite, l'insertion de ces mesures dans nos lettres de missions et conditions générales d'intervention (CGI), des politiques internes ainsi que tous les autres documents internes.

Dans le cadre de ses missions, KPMG en France traite les données à caractère personnel conformément aux lois et règlements applicables, en particulier au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Nos dossiers d'audit et tout autre documentation de KPMG sont archivés et conservés pour la durée requise par les lois et normes applicables.

La gouvernance de la protection des données repose sur un Délégué à la protection des données (DPO) et une équipe dédiée (Privacy Team), qui pilotent la mise en œuvre et la surveillance de l'application des exigences réglementaires et de nos politiques internes.

Tous les collaborateurs suivent une formation obligatoire à l'embauche puis au moins une fois par an sur la protection de l'information et la protection des données, en complément d'actions de sensibilisation régulières.

Notre Politique de confidentialité accessible sur notre site Internet : Politique de confidentialité et gestion des données - KPMG France, fournit l'ensemble des informations nécessaires sur les finalités de traitement, les bases légales, les durées de conservation et les destinataires des données ; elle précise également les modalités d'exercice des droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, retrait du consentement) et les points de contact pour toute demande.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Réaliser des services de qualité

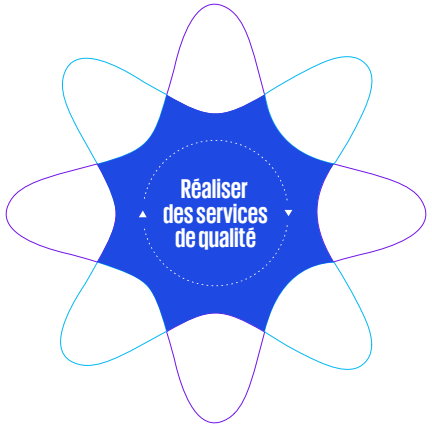
Qu'est-ce que la qualité de l'audit ?

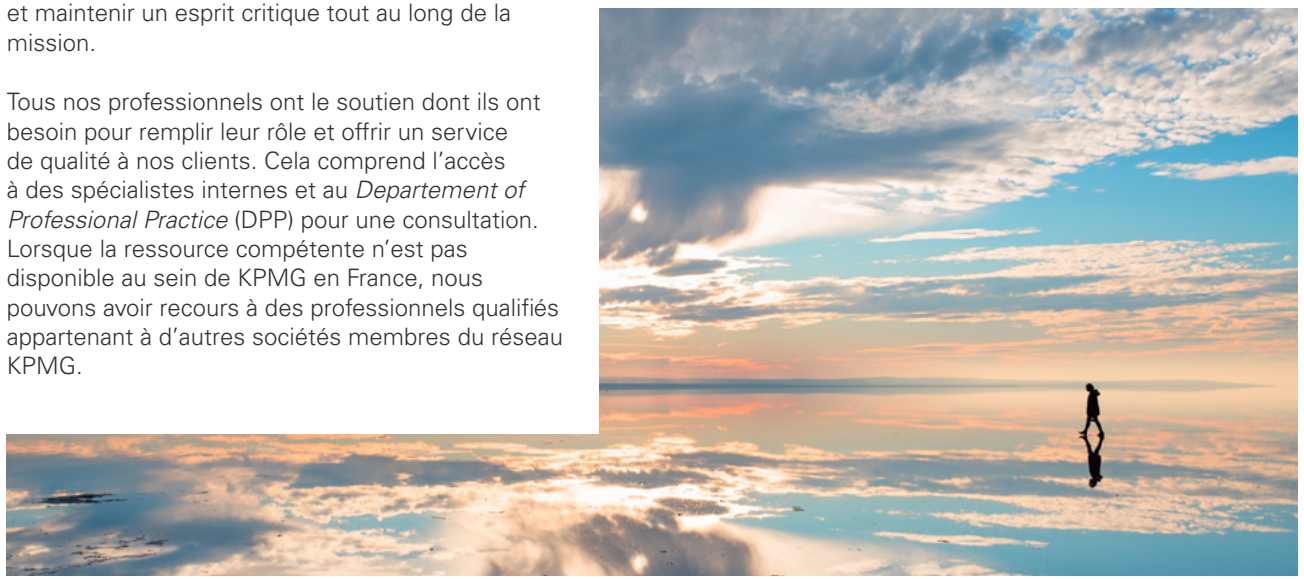
La qualité de l'audit est essentielle au maintien de la confiance du public et constitue le pilier sur lequel repose notre réputation professionnelle. Pour réaliser les audits de qualité, nous exécutons nos travaux avec constance, conformément aux exigences réglementaires, dans le respect des normes professionnelles applicables en lien avec un système de gestion de la qualité rigoureux. Nous appliquons la méthodologie développée par KPMG International, adaptée pour tenir compte des spécificités françaises, et nous effectuons nos travaux avec objectivité, indépendance, éthique et intégrité.

KPMG en France attend de ses associés et autres professionnels qu'ils démontrent un comportement exemplaire et respectent nos politiques spécifiques, afin d'assurer la qualité de nos audits, missions d'assurance et autres prestations.

Pour tout audit, mission d'assurance et autre prestation réalisé par KPMG en France, la nature et l'étendue des éléments probants que nous recueillons visent à répondre aux risques évalués. Nous tenons compte de tous les éléments obtenus au cours de l'audit, y compris les éléments contradictoires ou incohérents. Chaque membre de l'équipe doit faire preuve de jugement professionnel et maintenir un esprit critique tout au long de la mission.

Tous nos professionnels ont le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur rôle et offrir un service de qualité à nos clients. Cela comprend l'accès à des spécialistes internes et au *Departement of Professional Practice* (DPP) pour une consultation. Lorsque la ressource compétente n'est pas disponible au sein de KPMG en France, nous pouvons avoir recours à des professionnels qualifiés appartenant à d'autres sociétés membres du réseau KPMG.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Culture de Consultation

Au sein de KPMG en France, nous encourageons une culture de la consultation, qui est un élément essentiel de la qualité de nos missions et prestations. Dans ce cadre, nos spécialistes internes, regroupés au sein du *Department of Professional Practice* (DPP), jouent un rôle déterminant.

Organe de doctrine professionnelle de KPMG en France, le DPP est principalement constitué d'associés, directeurs, senior managers et managers spécialisés.

La mission du DPP est d'aider nos professionnels à exécuter leurs missions en leur apportant un appui technique dans les domaines suivants : doctrine comptable, normes de rapports et guides de contrôle, aspects réglementaires liés à nos activités professionnelles, méthodologie et outils d'audit, particularités sectorielles, etc.

Le DPP regroupe les activités suivantes :

- « Doctrine comptable », équipe spécialisée dans les règles comptables françaises et les IFRS ;
- « Normes professionnelles », équipe spécialisée dans les normes d'exercice professionnel (« NEP ») telles qu'homologuées par le Garde des Sceaux, la doctrine de la CNCC, de la H2A ainsi que des normes internationales telles qu'édictées par l'IAASB ;
- « Capital Markets », équipe spécialisée dans les obligations des sociétés et des auditeurs en vertu de la réglementation AMF et du règlement européen sur les prospectus ;
- « US Desk », spécialisé en normes U.S. GAAP, U.S. GAAS, AICPA et PCAOB standards et réglementation SEC en matière d'information financière et d'audit ;
- Asset Management ;
- Secteur Banque ;
- Secteur Assurance ;
- Normes de reporting ESG ;
- Méthodologie et outils d'audit (MOA). L'équipe MOA accompagne les équipes d'audit dans l'application de la méthodologie et des outils d'audit et d'assurance. Elle développe de la documentation sectorielle et des guides pratiques et répond, tout comme les autres départements du DPP, aux questions des professionnels.

Ces équipes sont en liaison permanente avec les instances professionnelles nationales (la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la Haute Autorité de l'audit, l'Ordre des Experts-comptables, l'Autorité des Normes Comptables, l'AMF, l'ACPR) et, via le réseau KPMG, les instances internationales de normalisation comptable et extra-financière ou des règles de travail.

À travers sa veille, ses actions de formation et d'information et la mise à jour des outils mis à disposition des équipes, la direction technique contribue à notre objectif permanent de pertinence, de qualité et d'efficacité.

En outre, tout au long de leur mission, nos équipes ont la possibilité, et dans certaines situations, l'obligation, de consulter le DPP.

Soutien technique et ressources globales

Un soutien technique en audit et en comptabilité est offert aux cabinets membres du réseau KPMG par l'entremise du *Global Audit Methodology Group* (GAMG), du *KPMG Global Solutions Group* (KGSG), de l'*International Standards Group* (ISG) et du *PCAOB Standards Group* (PSG). Des informations détaillées sur les différents supports de KPMG International se trouvent dans le Transparency Report 2025 de KPMG International.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Développement des compétences et connaissances sectorielles

Un autre élément clé pour la qualité de nos audits est la compréhension détaillée de l'activité et de l'industrie de nos clients. Nous disposons de spécialistes pour les secteurs importants. Ils mettent à disposition des informations sectorielles nécessaires, qui sont accessibles à nos professionnels via nos sites intranet et nos outils d'audit.

Encadrement et supervision

KPMG en France encourage l'apprentissage continu et reconnaît qu'une partie importante des apprentissages se fait non seulement en salle de formation, mais aussi sur le terrain et en équipe. Le bon encadrement des équipes est indispensable pour assurer la qualité de nos travaux et pour faire grandir nos talents. Il est donc essentiel que nos signataires soient impliqués dès la phase planning dans la mission et s'assurent que les membres de l'équipe ont les compétences et le temps nécessaires pour réaliser la mission. Les membres de l'équipe les plus expérimentés assurent la supervision des travaux et aident les membres moins expérimentés à répondre aux points soulevés et adapter l'approche d'audit en conséquence.

Un autre aspect essentiel de cette démarche est la revue des travaux accomplis, de façon à ce que les points importants soient identifiés, discutés et signalés dans les meilleurs délais.

Revue appropriée par un EQCR

Une composante importante de notre engagement vers la qualité est le recours à un *Engagement Quality Control Reviewer* (EQCR). La revue d'un EQCR est obligatoire pour les audits d'états financiers des entités d'intérêt public (EIP), y compris des OPCVM côtés, des sociétés cotées, des entités avec un *high public profile*, de certains organismes faisant Appel à la Générosité Publique (AGP) et les missions à risque élevé. Le signataire peut, selon les circonstances du dossier et en étroite collaboration avec le Risk Management Partner Audit, statuer sur la nécessité de procéder à une EQC *Review*.

L'objectif de la revue est d'obtenir une assurance raisonnable que les normes professionnelles et exigences légales sont respectées, que les jugements, l'évaluation du risque et les conclusions formulées par l'équipe d'audit sont bien fondés et pertinents, et que l'opinion exprimée est appropriée. Bien que le signataire demeure le seul responsable de la mission, les points soulevés par l'EQCR doivent être résolus de façon satisfaisante avant la signature du rapport.

Nos EQCR sont indépendants de l'équipe de la mission. Ils doivent être commissaire aux comptes inscrits et avoir les compétences et moyens pour remplir ce rôle, tout en agissant avec objectivité, intégrité et impartialité.

Conformément à la réglementation de l'IESBA, KPMG en France prévoit une rotation des EQCR pour les clients EIP français (durée maximale de 7 ans, délai de viduité de 3 ans). Pour nos clients SEC Registrant, la durée maximale est de 5 ans et le délai de viduité est de 5 ans, conformément à la législation américaine.

Nos rapports

Les normes d'audit décrivent en détail le format et le contenu du rapport des commissaires aux comptes, qui comprend une opinion sur les comptes annuels ainsi que sur la situation financière et du patrimoine.

Nos signataires expérimentés formulent leurs opinions et conclusions sur les missions d'audit, de revue et d'assurance en se basant sur les diligences effectuées et les éléments probants obtenus.

Pour préparer leurs rapports, les signataires ont accès à des directives étendues sur la production des rapports et à du soutien technique par des consultations auprès de notre *Department of Professional Practice* (DPP), en particulier si des points importants doivent être communiqués aux utilisateurs du rapport.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Communication efficace

Nous considérons qu'un autre facteur déterminant pour la qualité de nos audits et nos missions d'assurance consiste à obtenir et à donner rapidement suite aux feedback obtenus par nos parties prenantes.

Communication ouverte et honnête avec les comités d'audit

Chez KPMG, nous sommes conscients que les comités d'audit sont confrontés à un environnement technique et réglementaire en constante mutation. Les comités d'audit sont un élément essentiel du dispositif global de gouvernement d'entreprise. Les bonnes pratiques de gouvernance sont les meilleurs remparts contre les risques, notamment en temps de crise. Pour faire face à leurs besoins spécifiques, KPMG en France a créé le Board Leadership Center.

Ce dernier fournit aux membres des comités d'audit la documentation utile qui informe sur les questions telles que la réforme de l'audit de l'UE, les modifications des normes comptables, les normes en matière de durabilité et autres sujets d'intérêt.

Par ailleurs, KPMG en France communique avec les administrateurs sur les bonnes pratiques et l'actualité les impactant au travers de la lettre de la Gouvernance.

Global People Survey (GPS)

Tous les ans, KPMG invite ses salariés à participer à une enquête de climat interne : la *Global People Survey* (GPS). Cette enquête permet aux salariés de donner leurs feedbacks sur une quinzaine de thématiques liées à l'expérience KPMG : bien-être, formation, développement de carrière, innovation, qualité et gestion des risques, respect et incarnation des valeurs KPMG, l'attitude des employés et associés en ce qui concerne la qualité, la gouvernance et *Tone at the top*. La GPS inclut des questions spécifiques sur la qualité de l'audit pour les personnes ayant participé à une mission d'audit ou d'assurance au cours des 12 derniers mois, ce qui nous fournit des données spécifiques sur les aspects liés à la qualité de l'audit.

Les résultats peuvent être analysés par fonction ou par zone géographique, mais également par grade, genre, ancienneté, ceci afin d'établir des plans d'actions appropriés à tous les niveaux de l'organisation.

Pour KPMG France, l'enquête est pilotée par l'équipe Talents Culture & Transformation. Le Comité Exécutif communique les résultats de cette enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs, puis définit et met en place un plan d'actions.



Chaque responsable d'unité opérationnelle et de Région engage également une démarche de restitution et d'analyse de ces résultats à son niveau de l'organisation, afin que des plans d'actions soient mis en œuvre.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Feedback de nos clients

Notre programme *Client Care* est un pilier majeur de notre stratégie d'amélioration de l'expérience d'Audit.

Il garantit une qualité optimale à chacun de nos clients en positionnant l'écoute active comme point de départ incontournable de l'accroissement de la satisfaction clients.

Les revues Satisfaction Client illustrent l'investissement et l'engagement de notre cabinet à faire progresser en permanence l'excellence de ses services.

Elles permettent, via un échange avec un associé indépendant, de donner un feedback objectif aux équipes sur la perception du service délivré, l'évolution des besoins et attentes de leurs interlocuteurs et d'engager les actions utiles à notre politique d'amélioration continue.

Suivi des réclamations

Les éventuelles réclamations des clients sont traitées dans les meilleurs délais par notre direction juridique.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

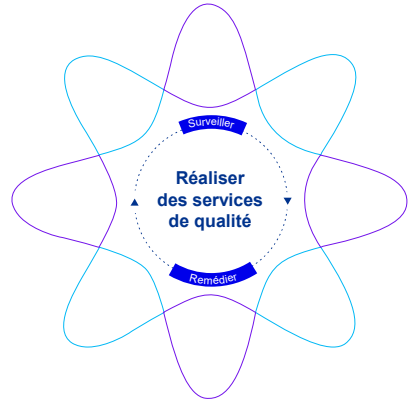
Déclaration de la direction

Annexes

Notre engagement vers l'amélioration continue : surveiller et remédier

Un facteur déterminant pour la qualité de nos services est l'amélioration continue. Nous nous engageons à progresser en permanence concernant la qualité, l'homogénéité et l'efficacité de nos audits. Des contrôles internes sur la qualité et la conformité sont mis en place afin d'identifier les éventuels défauts de qualité. L'analyse des causes est effectuée afin de développer et mettre en place un plan d'actions, à la fois pour les audits et pour notre système de contrôle qualité.

Nos programmes de contrôle de qualité et de conformité mentionnés ci-dessous sont gérés à l'échelle globale par KPMG International. Ils sont homogènes dans leur approche pour chaque membre du réseau. KPMG en France compare les résultats de ces contrôles avec les résultats des contrôles par nos régulateurs, afin d'évaluer notre performance actuelle et définir en conséquence un plan d'actions approprié.



Contrôles internes sur la qualité et la conformité

Nos différents contrôles internes évaluent :

- La conformité de l'exécution de la mission aux normes professionnelles, lois et réglementations applicables ainsi qu'à la méthodologie, aux politiques et procédures de KPMG International ;
- La conformité de KPMG en France aux politiques et procédures de KPMG International ainsi que la pertinence, l'adéquation et le bon fonctionnement des contrôles clés de la qualité.

La conception, la mise en place et le fonctionnement de notre système de gestion de la qualité (SoQM) sont également examinés.

Les éléments clé de notre programme de contrôle sont les *Quality Performance Reviews* (QPR), le *KPMG Quality and Compliance Evaluation Program* (KQCE), ainsi que la *Global Quality and Compliance Review* (GQCR).

Les résultats de notre programme de contrôle interne sont communiqués en interne. En cas de déficiences, un plan d'actions est mis en place au niveau local et global.

Audit Quality Performance Reviews (QPR)

Le programme QPR permet d'évaluer les performances de nos audits et d'identifier les axes d'amélioration en termes de qualité. Il s'agit de la revue des dossiers d'audit qui s'inscrit dans le programme international de contrôle qualité de KPMG International. La revue est supervisée par un reviewer indépendant d'un autre cabinet membre du réseau.

Les critères sont définis de telle sorte que la revue soit focalisée sur des dossiers à risque du cabinet, et que l'ensemble des signataires soient contrôlés au minimum sur un cycle de quatre ans.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Des critères uniformes sont utilisés pour déterminer la note des missions et pour évaluer les pratiques d'audit des cabinets membres. Les missions d'audit sélectionnées aux fins de l'examen obtiennent la mention Compliant, *Compliant Improvement Needed ou Not Compliant*.

Si le résultat d'une QPR est *Not Compliant*, le signataire fait l'objet d'un coaching par l'*Audit Quality Unit*.

Les résultats du programme QPR sont transmis aux professionnels du cabinet au moyen de communications écrites, de formations internes et de différentes réunions. Les résultats sont également communiqués à KPMG International.

KPMG Quality & Compliance Evaluation program (KQCE)

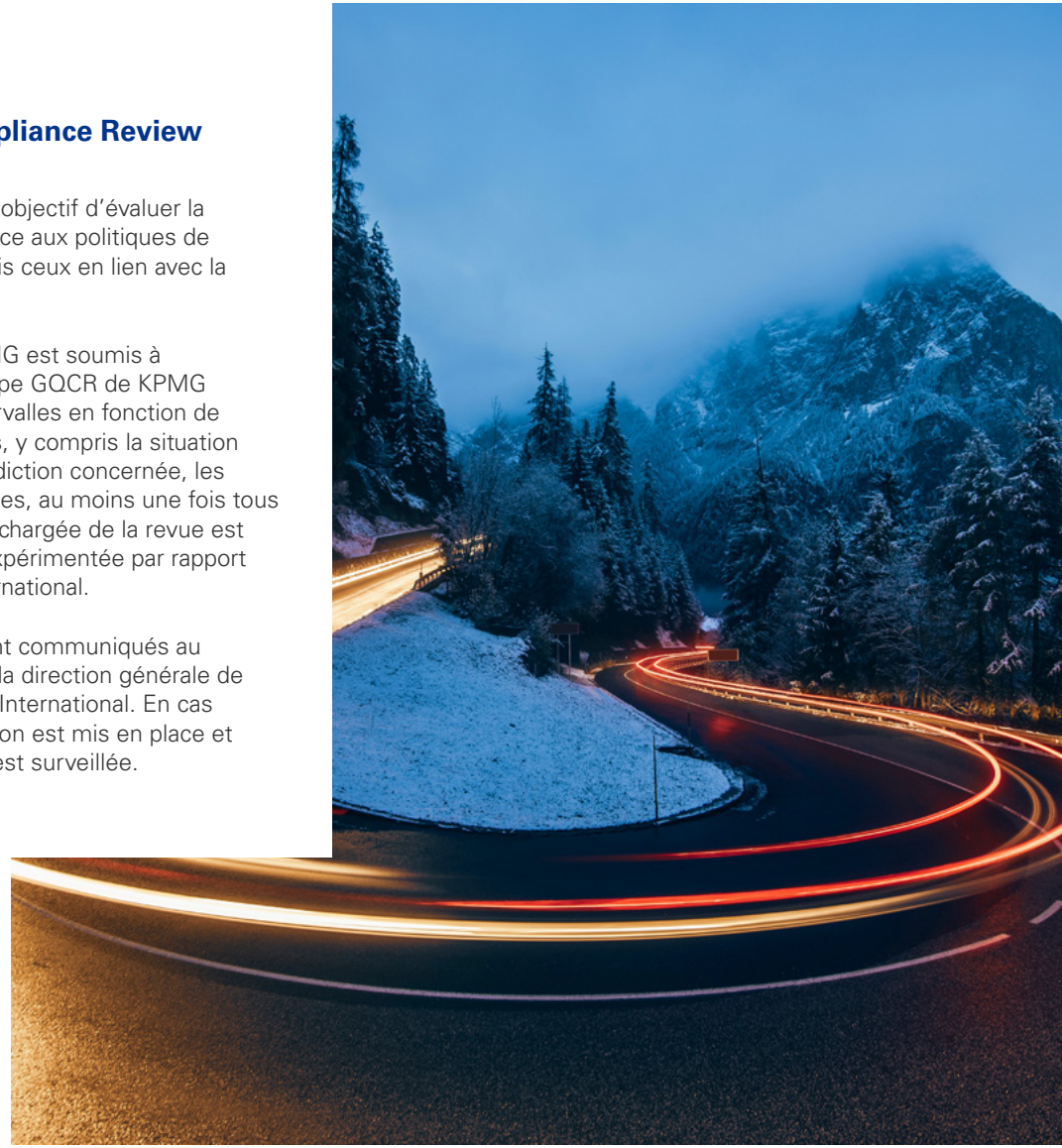
Le programme KQCE répond aux exigences de la norme ISQM1 en termes de tests et d'évaluation du SoQM du cabinet ainsi que la conformité avec les politiques et les procédures de KPMG International en termes de qualité et gestion des risques.
Le programme KQCE annuel couvre la période du 1er octobre au 30 septembre et contribue à conclure sur l'efficacité opérationnelle de notre SoQM au 30 septembre.

Global Quality & Compliance Review Program (GQCR)

Le programme GQCR a pour objectif d'évaluer la conformité de KPMG en France aux politiques de KPMG International, y compris ceux en lien avec la gouvernance et SoQM.

Tout membre du réseau KPMG est soumis à une GQCR réalisée par l'équipe GQCR de KPMG International à différents intervalles en fonction de critères de risque déterminés, y compris la situation financière, le risque de la juridiction concernée, les résultats des contrôles internes, au moins une fois tous les trois ans. L'équipe GQCR chargée de la revue est indépendante, objective et expérimentée par rapport aux politiques de KPMG International.

Les résultats de la GQCR sont communiqués au Risk Management Partner, à la direction générale de KPMG en France et à KPMG International. En cas de déficiences, un plan d'action est mis en place et l'évolution de chaque action est surveillée.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

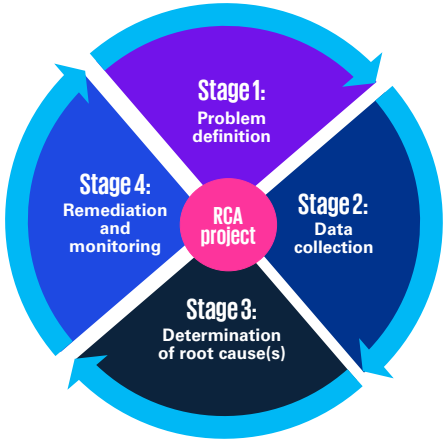
Déclaration de la direction

Annexes

L'analyse des causes - Root Cause Analysis (RCA)

Dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité du cabinet, l'*Audit Quality Unit*, dont les membres sont indépendants des équipes réalisant des revues qualité, effectue une analyse approfondie des constats issus des contrôles qualité internes, des contrôles externes par nos régulateurs ainsi que de certains résultats du système de gestion interne de la qualité.

L'objectif de ce processus, intitulé Root Cause Analysis (RCA) est d'identifier et d'évaluer les causes profondes des points relevés ayant eu une incidence sur la qualité globale de l'audit. Cette analyse en 4 étapes se fonde notamment sur la revue de la documentation des dossiers et des entretiens menés avec les équipes d'audit. L'objectif est d'analyser de manière critique et rigoureuse les facteurs qui pourraient avoir des incidences sur notre système de gestion interne de la qualité, y compris ceux liés à la culture et aux valeurs de KPMG.



Au terme de cet exercice, nous définissons avec chaque partie prenante, un plan de remédiation approprié déployé au sein du cabinet dont la conception, le suivi de sa mise en œuvre et la mesure de son efficacité sont supervisés par un comité indépendant de la qualité de l'audit.

Second Line of Defense Review (2LoD)

Le programme de Second Line of Defense vise à améliorer la qualité de l'audit. Il s'agit d'un processus d'accompagnement et de coaching en temps réel des équipes d'audit sur des dossiers répondant aux critères de risques définis en début d'année.

Ce dispositif repose sur la réalisation d'une revue critique et indépendante des dossiers sélectionnés par des professionnels expérimentés membres de l'*Audit Quality Unit*, sur des sujets ciblés. Ces thématiques sont liées à la stratégie d'audit (identification des risques significatifs sur des comptes matériels ou impliquant du jugement professionnel et procédures d'audit prévues en réponse à ces risques), à l'exécution de ces procédures, au contrôle des états financiers et à la relecture du projet de rapport d'audit.

Les éléments qualitatifs issus de ce programme permettent d'orienter les actions de communication des points de vigilance / bonnes pratiques aux professionnels du métier de l'audit et alimentent les constats analysés dans le cadre du processus de *Root Causes Analysis*.

Contrôles externes

Les régulateurs s'assurent, par des contrôles périodiques, que KPMG en France opère dans une démarche de qualité rigoureuse. Le cabinet entretient avec la Haute Autorité de l'audit (H2A) des échanges fréquents qui favorisent l'amélioration constante de la qualité. Les collaborateurs KPMG qui ont intégré ces organismes de contrôle ou les recrutements de professionnels expérimentés issus de ces instances chez KPMG, ont contribué à renforcer le dispositif de KPMG en France.

En tant qu'auditeur d'entités cotées aux États- Unis, KPMG en France est également soumis à des contrôles du PCAOB.

Lors de ces contrôles, le régulateur français évalue notre système de gestion de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit.

Le dernier contrôle de la H2A et l'inspection du PCAOB ont eu lieu simultanément au printemps 2024.

KPMG en France a réalisé une analyse approfondie des rapports émis par ces deux organismes. Les constats et les recommandations sont pris en considération et des actions correctives sont mises en œuvre afin de renforcer nos procédures.

Enfin, dans un souci d'éthique et de transparence, KPMG travaille en étroite collaboration avec les divers organismes de contrôles internationaux, tels que l'*International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR).

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Évaluation des risques pour la qualité

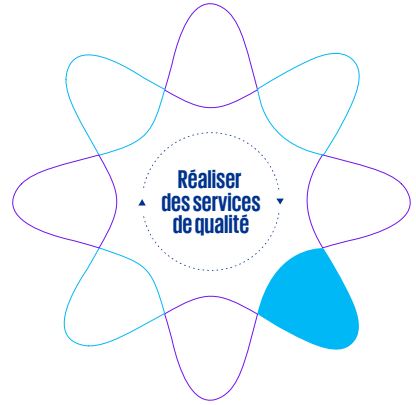
La qualité de nos services repose sur notre système de gestion de la qualité (SoQM) et l'approche homogène de KPMG International à la norme ISQM1.

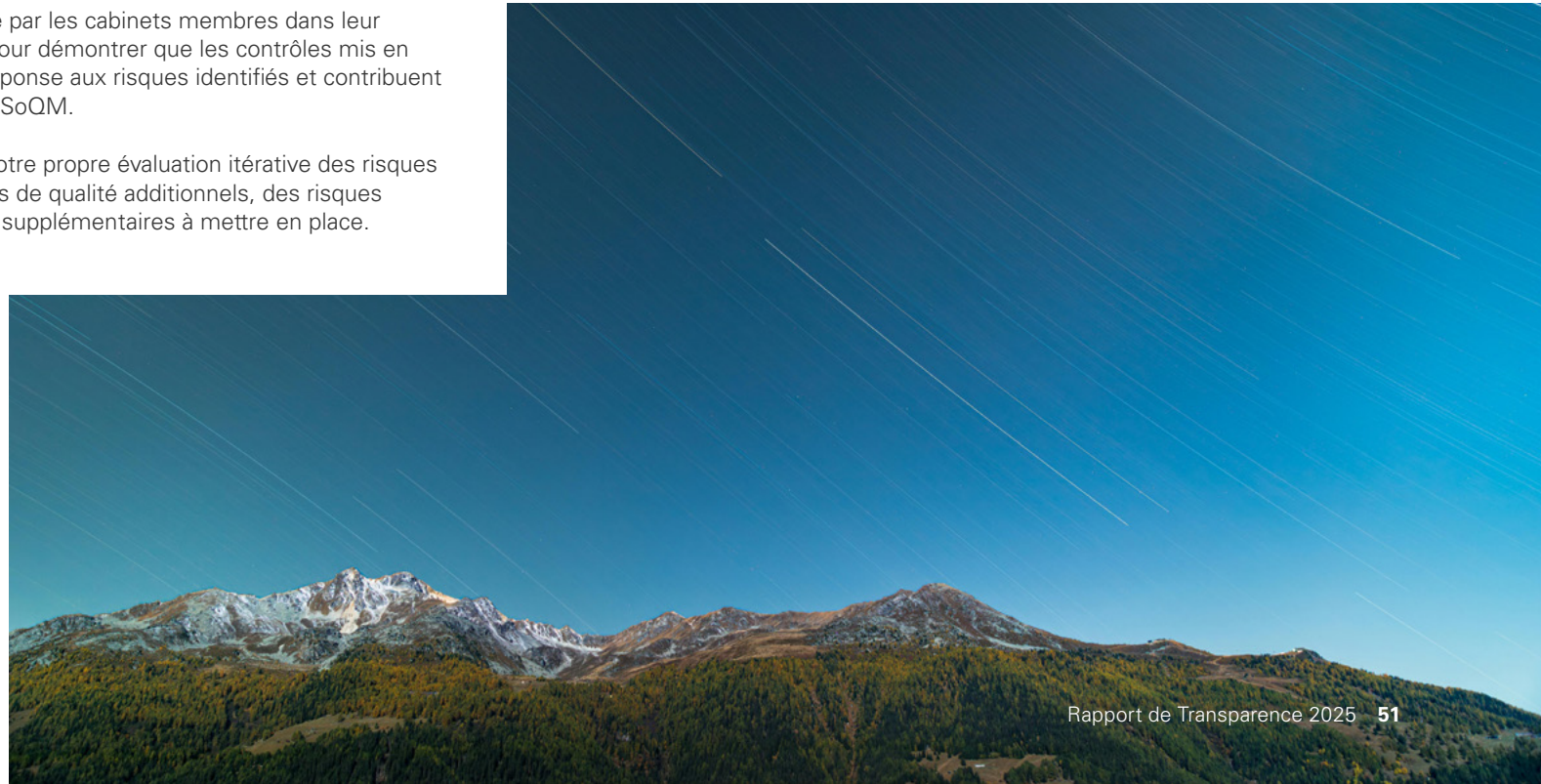
KPMG International effectue annuellement une évaluation itérative des risques (I-RAP), afin de déterminer un socle commun concernant les objectifs de qualité, les risques pour la qualité et les réponses à ces risques (y compris les contrôles) que les membres du réseau acceptent d'adopter. Les cabinets membres effectuent leur propre I-RAP annuellement, afin d'identifier des objectifs, des risques et des contrôles additionnels, spécifiques au cabinet membre.

Cette approche homogène à l'échelle mondiale :

- Définit les contrôles a minima à mettre en place pour répondre aux risques identifiés au niveau global afin d'atteindre les objectifs SoQM ;
- Définit la méthodologie SoQM utilisée par les cabinets membres dans leur évaluation annuelle de leur système pour démontrer que les contrôles mis en place fonctionnent efficacement en réponse aux risques identifiés et contribuent à l'atteinte des objectifs de qualité du SoQM.

Chez KPMG en France, nous effectuons notre propre évaluation itérative des risques annuellement, afin d'identifier des objectifs de qualité additionnels, des risques complémentaires, ainsi que des contrôles supplémentaires à mettre en place.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

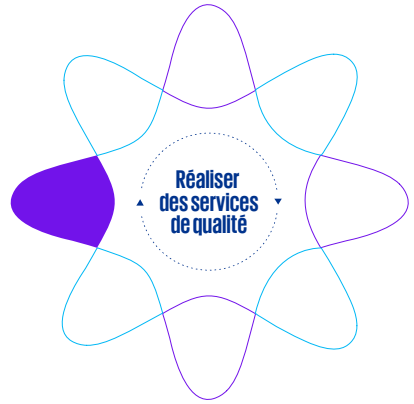
Compétences diversifiées de nos équipes

KPMG en France s'engage pour que tous nos professionnels développent leurs compétences, bénéficient d'une expérience collaborateur de qualité et partagent notre passion afin de fournir des services d'audit de très haute qualité.

La stratégie mondiale de gestion des talents de KPMG repose sur l'ambition de :

- Offrir à nos collaborateurs une expérience positive, fondée sur la confiance ;
- Créer un environnement de travail d'excellence, d'inclusion et d'engagement ;
- Proposer un cadre évolutif au sein duquel on ne cesse jamais d'apprendre.

S'assurer que tous nos collaborateurs disposent des compétences nécessaires et des expériences appropriées, développer la passion pour notre métier sont autant de facteurs essentiels pour garantir la qualité de l'audit et de nos missions d'assurance. Cela nécessite la mise en place de procédures appropriées de recrutement, développement, rémunération, promotion et planification.



Recrutement

Notre stratégie de recrutement est axée sur des personnes qualifiées, notamment des jeunes diplômés de grandes écoles de commerce, d'ingénieurs ou d'université (économie, gestion, comptabilité, audit, finance, etc.).

KPMG en France recrute également des profils plus expérimentés jusqu'au niveau associé avec des spécialités en lien avec l'ensemble de ses métiers.

Les candidatures peuvent être spontanées, reçues par le biais du site kpmg.fr, collectées lors des forums étudiants, transmises par des professionnels KPMG, ou par des cabinets de recrutements, issues des annonces ou identifiées en interne.

Afin de recruter les meilleurs talents, les candidats doivent passer par notre processus de recrutement rigoureux qui repose sur des entretiens, plusieurs tests, y compris un test de personnalité et un test d'anglais.

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, KPMG en France a recruté plus de 1 000 jeunes diplômés.

Développement des performances

Le développement de nos professionnels est une de nos priorités en matière de ressources humaines. Nous investissons pour renforcer les capacités professionnelles, les compétences et l'expertise technique de nos collaborateurs, pour qu'ils soient en mesure d'effectuer un travail de qualité.

L'approche homogène de KPMG permettant à la fois de suivre et de développer les performances s'appelle *Open Performance Development* (Open).

Open est d'abord une démarche d'accompagnement pour guider nos collaborateurs tout au long de l'année et développer leurs performances et compétences en continu, notamment au travers du feedback.

En lien avec les valeurs de KPMG, Open est aussi une philosophie qui promeut un esprit orienté vers le développement, la culture du feedback en continu et des échanges réguliers avec son Performance Manager/Tuteur.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

L'approche Open a été accompagnée par la refonte de notre référentiel de compétences comportementales *Everyone a Leader,* qui définit, selon le niveau d'expérience, les attentes en matière de performance. Les neuf compétences du référentiel s'articulent autour de trois principes directeurs qui sont : inspirer confiance, encourager le développement et avoir de l'impact. Ces compétences consistent notamment à stimuler la qualité, à promouvoir un environnement éthique et à prendre des décisions éclairées.

En plus du référentiel de compétences comportementales, des *Role profiles* par grade spécifiques à la France ainsi qu'un référentiel de compétences techniques Audit formalisé au niveau mondial pour la réalisation des audits et des missions d'assurance, sont mis à disposition et actualisés régulièrement, afin que chaque collaborateur impliqué dans une mission d'audit et d'assurance puisse identifier clairement son rôle et les responsabilités qui lui incombent au regard de la qualité et du reste de ses obligations professionnelles.

C'est l'un des éléments clé de notre ambition de devenir le réseau de référence en termes de confiance.

Nos démarches pour assurer le développement des compétences de nos collaborateurs sont expliquées dans Apprentissage et formation continue.



Inclusion, Diversité et Equité

Chez KPMG, nous sommes convaincus que l'Inclusion, la Diversité et l'Equité (IDE) doivent être déployées dans toute notre organisation pour assurer notre performance sur le long terme et permettre à nos collaborateurs de donner leur plein potentiel.

Notre politique IDE, essentielle à notre objectif d'être un partenaire de confiance et un acteur du changement, trouve ses fondements dans nos valeurs et se a déploie autour de 5 piliers de la diversité : l'égalité femmes/hommes, le handicap, LGBT+, le multiculturel et l'intergénérationnel.

Avoir une démarche d'inclusion c'est développer :

- Une culture d'équité, qui respecte et valorise les différences ;
- Une culture ouverte à toutes et à tous, où chacun peut se réaliser et avoir les mêmes chances de progression.

L'objectif de KPMG en France est de créer un environnement de travail où la diversité est non seulement acceptée, mais recherchée. En intégrant la pluralité des points de vue, des expériences, des qualités individuelles,la diversité permet au cabinet de dynamiser ses activités, de stimuler l'innovation, d'enrichir sa culture et consolider les relations que nous entretenons avec notre écosystème.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Santé et Qualité de vie au travail

Au sein de notre cabinet, nous sommes engagés à protéger la santé de nos talents, tant sur le plan physique que mental, et à offrir un environnement d'empathie et de soutien qui permet à nos collaborateurs de réussir et de fournir un travail de haute qualité à nos clients. L'environnement du métier d'auditeur est dynamique et exigeant, c'est pourquoi nous visons à créer une culture où les professionnels peuvent être ouverts au sujet de leur bien-être et solliciter du soutien lorsqu'ils en ont besoin. Concrètement, plusieurs dispositifs d'accompagnement leur sont proposés :

- La Ligne d'écoute téléphonique Stimulus, par des psychologues cliniciens ;
- La plateforme de soutien psychologique « Stimulus Care Services » ;
- Des services de coaching santé et de soutien psychologique.

Par ailleurs, KPMG renforce son engagement pour la santé mentale au travail avec la signature de la Charte pour la Santé Mentale, aux côtés de 150 entreprises et organisations. Dans cette perspective, le Cabinet met en place des actions de préventions des risques psychosociaux, soutient les parcours de vie des collaborateurs et forme les équipes à une culture d'écoute et d'attention. A titre d'exemples, un espace Santé Mentale au travail, des ateliers, webinars et une Fresque de la Santé Mentale sont mis à la disposition des collaborateurs.

En matière de bien-être, KPMG s'engage dans l'accompagnement de la parentalité de ses collaborateurs. Le Cabinet est signataire de la Charte de la Parentalité en Entreprise depuis 2009, et est membre de l'Observatoire de la Parentalité depuis 2012. Aussi, de nombreux dispositifs sont proposés aux parents pour les accompagner dans cette étape de vie afin de les aider à trouver leur équilibre :

- La possibilité aux jeunes parents de bénéficier de la Semaine parentale de 4 jours à la suite de la naissance de leur enfant ;
- L'accompagnement de KPMG pour trouver une place en crèche ;
- Le site Intranet « Parentalité », qui permet de partager aux collaborateurs les conférences, ateliers et guides proposés sur le sujet ;
- La plateforme « Mes Solutions Family », qui propose des conseils et services parentalité.

Rémunération et Promotion

KPMG en France applique des politiques de rémunération et de promotion claires, simples et équitables qui sont liées au processus d'évaluation des performances. Ainsi, nos associés et collaborateurs savent ce qui est attendu d'eux et ce qu'ils peuvent espérer en retour.

Chez KPMG en France, la rémunération des professionnels d'audit comprend une partie fixe et un bonus qui peut être attribué le cas échéant selon les performances du salarié, le respect de nos standards de qualité et les résultats du cabinet.

Les résultats de l'évaluation des performances ont aussi un impact direct sur la promotion des professionnels et des associés.

La Global People Survey, l'enquête mondiale de KPMG, a notamment pour vocation d'évaluer si nos collaborateurs considèrent que leur rémunération reflète leur niveau de performance. Des plans d'actions sont élaborés en conséquence.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Affectation des mandats

L'affectation des signataires et des membres du personnel en audit ayant une connaissance approfondie des risques et du secteur de notre client est l'un des facteurs clés de la qualité de l'audit et des missions d'assurance.

KPMG en France détient environ 16 000 mandats de commissariat aux comptes. Pour chaque mandat, un signataire est désigné sur la base de son expérience et des compétences sectorielles nécessaires, tout en tenant compte des risques liés au client.

Le *Business Unit Partner* ou le Directeur de région est chargé de veiller, en liaison avec le Risk Management, à la correcte affectation des dossiers entre les différents signataires.

L'affectation des dossiers complexes (sociétés cotées significatives) est revue et approuvée par l'associé responsable de l'audit et de la qualité, en lien avec le Comité développement et le Risk Management.

Le portefeuille de chaque signataire est revu au moins une fois par an afin de veiller qu'il dispose suffisamment de temps pour gérer son portefeuille et les risques correspondants.

Pour prendre en charge une mission de commissariat aux comptes d'une entité d'intérêt public (EIP) ou d'une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels comptables IFRS ou U.S. GAAP (ainsi que pour être EQCR sur ces missions), les signataires et les managers doivent justifier d'une expérience sectorielle ou d'une accréditation correspondante.

Le signataire est en charge de s'assurer que l'équipe de la mission dispose d'une expérience suffisante et appropriée, ainsi que des capacités et du temps nécessaire pour effectuer la mission.



Afin de déterminer si l'équipe dispose des compétences et aptitudes requises pour effectuer la mission, le signataire doit tenir compte des aspects suivants :

- La compréhension et l'expérience d'une mission d'audit ou assurance similaire dans sa nature et sa complexité ;
- La compréhension des normes professionnelles et dispositions légales et réglementaires ;
- Des compétences techniques, y compris celles en lien avec l'IT et des compétences spécifiques en comptabilité ou audit ;
- La connaissance du secteur d'activité du client ;
- L'aptitude à exercer un esprit critique et un jugement professionnel ;
- La compréhension des politiques et procédures de KPMG en France en termes de contrôle qualité ;
- Les résultats de *Quality Performance Review* (QPR) et des revues par nos régulateurs.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Apprentissage et formation continue

Tous nos professionnels reçoivent la formation et le soutien dont ils ont besoin pour réaliser des audits et des missions d'assurance de qualité. Nos plans de formation, complémentaires à l'accompagnement *On-the-job* des professionnels, sont conçus pour permettre l'apprentissage initial du métier sous toutes ses facettes, puis pour renforcer les compétences techniques et comportementales des auditeurs en continu.

Ces formations intègrent les évolutions du métier de l'audit ou de nos environnements, comme par exemple la digitalisation des travaux d'audit ou encore l'assurance sur les données extra-financières. Les collaborateurs intervenant sur les missions d'audit et d'assurance bénéficient d'un plan de formation annuel adapté à leurs responsabilités et à leurs besoins. Ce plan de formation intègre le cursus obligatoire de formations à l'audit défini par KPMG International pour l'ensemble du réseau KPMG. Il est enrichi par des formations développées par KPMG France sur les spécificités et besoins locaux.

Ce plan de formation s'articule autour d'un tronc commun par grade et de formations spécifiques répondant aux besoins individuels.

Les formations du tronc commun couvrent la méthodologie d'audit et d'assurance, les outils d'audit et d'assurance, les sujets ESG, les normes comptables, les normes professionnelles d'audit, le droit et la fiscalité, l'éthique et l'intégrité, les procédures de Risk Management mais également les compétences comportementales et managériales.

Les formations spécifiques portent sur les spécialisations sectorielles, les normes américaines ou d'autres caractéristiques des missions d'audit. Le plan de formation annuel est complété au cours de l'année en fonction de l'actualité. Il intègre les évolutions comptables et réglementaires ainsi que des rappels sur les points d'attention relevés lors des contrôles qualité internes et externes.



Lors de leur promotion au niveau Manager, Senior Manager ou Associé, les professionnels bénéficient d'un séminaire pour appréhender leur nouveau rôle de management et de leadership. Toute formation fait l'objet d'une validation des connaissances acquises.

Les formations font l'objet d'une évaluation systématique par les participants des contenus pédagogiques et techniques ainsi que de la qualité des animateurs, membres professionnels du cabinet. L'analyse de ces évaluations est utilisée pour faire évoluer les formations, tant dans leurs contenus pédagogiques que techniques.

Selon le sujet abordé et les objectifs pédagogiques, ces formations sont dispensées en format présentiel, à distance sur des formats courts pour des web conférences sur l'actualité par exemple, sous forme d'*e-learnings* ou encore en format *blended*.

Le suivi par chaque professionnel de son plan de formation obligatoire annuel est pris en compte dans l'évaluation annuelle de sa performance.

Le respect des dispositions de l'arrêté du 28 février 2018 relatif à la formation professionnelle continue des commissaires aux comptes fait l'objet d'un suivi attentif par KPMG.

KPMG encourage ses salariés à obtenir le diplôme d'expertise comptable ou le certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes en leur octroyant des congés et en proposant des formations ou ateliers pour préparer les épreuves. L'équipe « Objectif Diplôme » fournit aux professionnels le support et l'accompagnement nécessaires à la préparation de ces diplômes.

Au cours de l'année sociale 2024/2025, KPMG Associés a enregistré un total de 44 402 jours de formation (355 219 heures). Dans ce total, l'ensemble des professionnels intervenant sur les missions de commissariat aux comptes a reçu 33 158 jours de formation (265 260 heures).

Nous favorisons un environnement d'apprentissage continu ou les professionnels de KPMG contribuent à renforcer la capacité de l'équipe, à coacher les collègues et à partager leurs expériences.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Accréditation et exigences pour les missions IFRS et U.S. GAAP/ GAAS

Pour auditer une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels IFRS ou U.S. GAAP, les membres de l'équipe doivent disposer d'une expérience sectorielle et d'une accréditation correspondante.

Pour pouvoir intervenir sur une mission en IFRS, les associés et managers doivent suivre un programme de formation annuelle sur le référentiel IFRS.

Pour pouvoir intervenir sur une mission U.S. GAAP et/ ou *U.S. Auditing Standards*, les associés et managers doivent suivre les formations obligatoires applicables selon la nature de la mission (*U.S. Auditing Standards* / U.S. SEC / SOX / U.S. GAAP).

Accréditation pour les missions d'assurance CSRD

Pour auditer le rapport de durabilité d'une entité selon la directive CSRD, les associés, managers et EQCR de l'équipe doivent être accrédités.

Les associés qui signent les rapports de certification des informations en matière de durabilité doivent avoir finalisé le Visa Durabilité, une formation de 90 heures indispensable pour leur inscription comme auditeur de durabilité auprès de la H2A.

En 2025, tous les associés Audit de KPMG en France ont finalisé le Visa Durabilité.

Les managers doivent avoir suivi au moins 60 heures de formation sur l'ESG au cours des 2 dernières années. Ces formations portent principalement sur :

- Les connaissances générales et les enjeux ;
- Les normes de reporting ESRS ;
- L'assurance du reporting de durabilité.

Acculturation de nos équipes au digital

L'acculturation de nos équipes au digital, y compris aux solutions avancées d'IA, est un axe prioritaire de KPMG en France. Nous croyons aux vertus de l'innovation et nous investissons massivement dans le digital pour répondre aux attentes de nos clients et pour faire évoluer notre métier, notamment en termes de qualité et d'efficacité. KPMG en France a lancé plusieurs actions et programmes, dont *Digital Week et Digital Audit Leader,* afin de faire participer nos talents à la transformation digitale de l'audit.

Nous recrutons et formons des professionnels qui se spécialisent dans l'analyse de données, le cloud et l'IA et qui intègrent les pratiques exemplaires du secteur à notre plateforme d'audit intelligente. Nous offrons à nos professionnels des formations portant sur un large éventail de technologies pour faire en sorte qu'une fois sur le terrain, ils puissent non seulement respecter les normes professionnelles, mais aussi être hautement qualifiés dans les nouvelles technologies.



04

Informations financières

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Le chiffre d'affaires consolidé de KPMG Associés s'élève à 1,473 milliard d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Il se répartit comme suit :

(en M€)	30/09/2025
Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public (EIP) et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une EIP*	172,3
Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	276,7
Services autres que la certification des comptes fournis à des clients d'audit	43,8
Services autres que d'audit fournis à d'autres entités (expertise comptable, conseil, droit et fiscalité)	577,5
Total KPMG en France (hors activités TPE-ME cédées)	**1 070,3**
Activités TPE-ME (cédées courant 2025)	338,7
Filiales africaines	63,7
Total chiffre d'affaires consolidé de KPMG Associés	**1 472,7**

**dont honoraires de certification des informations en matierère de durabilité*

Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés sont soumis à l'audit légal d'un collège de commissaires aux comptes.

Les membres de ce collège n'ont aucun lien direct ou indirect avec le cabinet.

Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 ont été certifiés sans réserve. Les comptes sociaux des différentes filiales de KPMG Associés ont également été certifiés sans réserve.

KPMG en France a de loin la structure financière la plus solide des firmes d'audit françaises comme en attestent les comptes consolidés publiés chaque année. Elle est le fruit d'une volonté constante de constituer chaque année une capacité d'autofinancement en vue de poursuivre de façon pérenne ses investissements.

05

Rémunération des associés

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



La rémunération des associés en qualité de salariés du cabinet est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable résulte de l'allocation d'une enveloppe issue d'un calcul économique global.

L'allocation est faite en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs identiques pour tous les associés, et plus particulièrement :

- Qualité technique des dossiers ;
- Respect des normes professionnelles applicables à l'exécution des missions ;
- Respect de l'ensemble des valeurs et des procédures du cabinet ;
- Gestion des talents ;
- Performance des équipes dont l'associé a la responsabilité ;
- Capacités de *leadership*.

La rémunération des associés ne dépend pas des résultats d'entités légales autres que le cabinet lui-même. Le système de rémunération des associés intègre les critères de qualité, de conformité et de développement des équipes.

Les politiques de KPMG en France interdisent que les associés audit soient évalués ou rémunérés sur la base des services autres que la certification des comptes, fournis aux clients d'audit.



06

Déclaration de la direction

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Déclaration de la direction concernant le contrôle de la qualité, l'indépendance et la formation

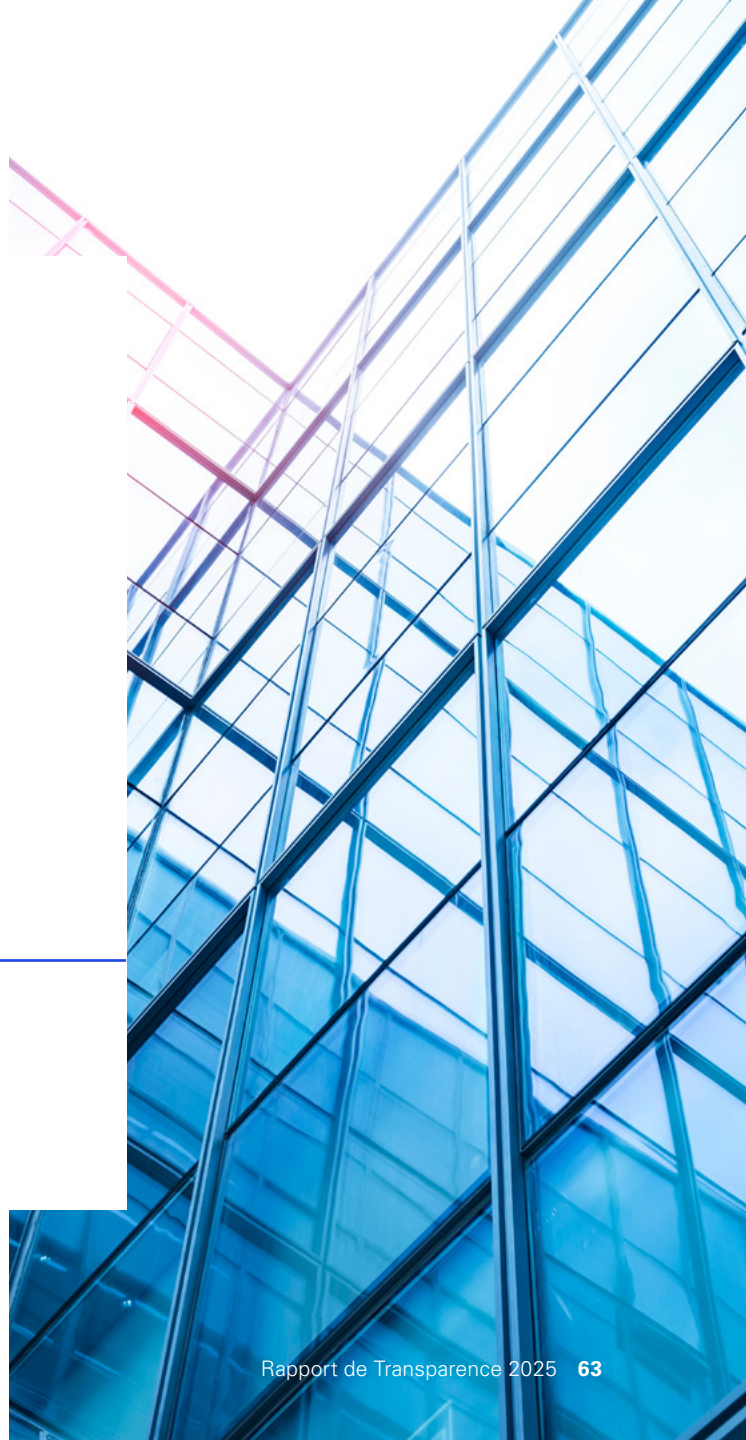
En respect des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n° 537/2014 et de l'article D.821-197 du Code de commerce, nous confirmons, que :

- Nous avons mis en place un système de gestion de la qualité tel que décrit dans le présent rapport. Il permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables. L'évaluation du dispositif SoQM permet de conclure qu'il offre au cabinet l'assurance raisonnable que les objectifs du système de gestion de la qualité sont atteints ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures de maintien et des contrôles de l'indépendance tels que décrit dans le présent rapport. Une vérification interne du respect de notre indépendance est effectuée régulièrement ;
- Notre politique de formation continue exposée dans ce présent rapport vise à assurer le respect des dispositions des articles L.821-24 et R.821-71 du Code de commerce.



Marie Guillemot

Présidente du Directoire de KPMG en France



07

Annexes

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Annexe 1

Liste des entités d'intérêt public (EIP) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

Titulaire KPMG S.A. :

DÉNOMINATION	Type d'EIP
	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Abionyx Pharma	Titres admis sur un marché réglementé
	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
AG2R PREVOYANCE	Institution de prévoyance
	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Agence France Locale - Sté Territoriale	Compagnie Financière Holding
	Titres admis sur un marché réglementé
AMAP pour le compte de CMAV	Assurances
	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
AMAP pour le compte de IPSEC	Institution de prévoyance
	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
AMAP pour le compte de Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
AMAP pour le compte de QUATREM	Assurances

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Arab Banking Corporation S.A.	Etablissement de crédit
Arial CNP Assurance	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
Arkema S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
ARVERNE GROUP	Titres admis sur un marché réglementé
Assistance Publique - Hopitaux de Paris	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Associations Mutuelles Le Conservateur	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE D'OUTRE-MER	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A.	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM	Assurances
Assuraposte re	Assurances
Assystem SA	Titres admis sur un marché réglementé
AUDIENS SANTE PREVOYANCE	Institution de prévoyance
AUXIA	Assurances
AUXIA ASSISTANCE	Assurances
AXA ASSISTANCE FRANCE ASSURANCES	Assurances

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE	Assurances
AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE	Assurances
AXA ASSURCREDIT	Assurances
Axa Banque	Etablissement de crédit
AXA BANQUE FINANCEMENT	Etablissement de crédit
AXA FRANCE IARD	Assurances
AXA France Vie	Assurances
AXA HOME LOAN SFH	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Axa Retraite Entreprise	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
AXA SA	Assurances / Titres admis sur un marché réglementé
AYVENS	Titres admis sur un marché réglementé
BANK AUDI FRANCE	Etablissement de crédit
BANQUE CIC EST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC NORD OUEST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC OUEST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC SUD OUEST	Etablissement de crédit
Banque de Savoie SA	Etablissement de crédit
Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS	Etablissement de crédit
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Banque Française Commerciale Océan Indien	Etablissement de crédit
Banque Française Mutualiste	Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Banque Internationale de Commerce Bred	Etablissement de crédit
Banque Michel Inchauspé (BAMI)	Etablissement de crédit
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Etablissement de crédit
Banque Populaire AURA	Etablissement de crédit
Banque Populaire Méditerranée	Etablissement de crédit
Banque Populaire Occitane	Etablissement de crédit
Banque Populaire Rives de Paris	Etablissement de crédit
BANQUE TRANSATLANTIQUE	Etablissement de crédit
BASSAC	Titres admis sur un marché réglementé
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Believe	Titres admis sur un marché réglementé
BOURSE DIRECT	Titres admis sur un marché réglementé
Boursorama	Etablissement de crédit
Bred Banque Populaire	Etablissement de crédit
BTP Prevoyance	Institution de prévoyance
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	Etablissement de crédit
Caisse de Crédit Municipal de Lille	Etablissement de crédit
Caisse de Prévoyance du Port de Bordeaux	Mutuelle livre II
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie	Etablissement de crédit
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHÔNE ALPES	Etablissement de crédit

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Languedoc Roussillon	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne et Prévoyance Ile de France	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Loire Centre	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Prévoyance d'Auvergne et du Limousin	Etablissement de crédit
Caisse des Dépôts et Consignations	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Etablissement de crédit
Caisse Française de Financement Local	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Martinique et de la Guyane	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée	Etablissement de crédit
Caisse Réunionnaise de Prévoyance	Institution de prévoyance
Carmila S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
CASINO GUICHARD-PERRACHON S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
CCF (ex Banque des Caraïbes)	Etablissement de crédit
CCF Holding (ex Promontoria MMB SAS)	Compagnie Financière Holding / Emetteur de titres de créances sans titre de capital coté
CCF SFH	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CCMO Mutuelle	Mutuelle ou union de mutuelles livre II

DÉNOMINATION	Type d'EIP
CCPMA PREVOYANCE	Institution de prévoyance
CdA Reinsurance	Assurances
CEGEDIM SA	Titres admis sur un marché réglementé
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CGL COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS	Etablissement de crédit
CHU Bordeaux	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CIC	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CIC Lyonnaise de Banque S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
CNP ASSURANCES HOLDING	Compagnie financière holding
CNP Assurances IARD	Assurances
CNP Assurances Prévoyance	Assurances
CNP Assurances SA	Assurances / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CNP Assurances Santé Individuelle	Assurances
CNP CAUTION	Assurances
Compagnie de Saint-Gobain	Titres admis sur un marché réglementé
Compagnie des Alpes SA	Titres admis sur un marché réglementé
Covivio	Titres admis sur un marché réglementé
Covivio Hotels	Titres admis sur un marché réglementé
CPCEA	Institution de prévoyance
CRCA Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	Etablissement de crédit
CRCA Mutuel de Normandie	Etablissement de crédit

Édito
Qui sommes-nous ?
Notre structure et notre gouvernance
La qualité au cœur de notre activité
Informations financières
Rémunération des associés
Déclaration de la direction
Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
CRCA Mutuel de Normandie Seine	Etablissement de crédit / Titres admis sur un marché réglementé
CRCA Mutuel Toulouse 31	Etablissement de crédit / Titres admis sur un marché réglementé
CRCAM Centre Ouest	Etablissement de crédit
CRCAM Guadeloupe	Etablissement de crédit
CRCAM Nord de France	Etablissement de crédit / Titres admis sur un marché réglementé
CRCAM Val de France	Etablissement de crédit
Crédit Agricole Alpes Provence	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Agricole Centre Est	Etablissement de crédit
Crédit Coopératif SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Crédit Municipal de Paris	Etablissement de crédit
Crédit Mutuel Factoring SA	Etablissement de crédit
Crédit Mutuel Leasing	Etablissement de crédit
CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE	Etablissement de crédit
Crosswood	Titres admis sur un marché réglementé
CTE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Dassault Systèmes SE	Titres admis sur un marché réglementé
DBV Technologies	Titres admis sur un marché réglementé
DIAC S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
EDF SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Electricité de Strasbourg	Titres admis sur un marché réglementé
ELO S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté

DÉNOMINATION	Type d'EIP
EQUASENS	Titres admis sur un marché réglementé
Eramet S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Etablissements Maurel & Prom SA	Titres admis sur un marché réglementé
EUROP ASSISTANCE SA	Assurances
Factofrance SAS	Etablissement de crédit
Figeac Aéro	Titres admis sur un marché réglementé
Fnac Darty S.A	Titres admis sur un marché réglementé
FRANSABANK FRANCE	Etablissement de crédit
Garance Retraite SA	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
Gecina	Titres admis sur un marché réglementé
GENEBANQUE	Etablissement de crédit
GENEFIM	Etablissement de crédit
GENERALI IARD	Assurances
Generali Retraite	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
GENERALI VIE	Assurances
Getlink SE	Titres admis sur un marché réglementé
GFA Caraïbes	Assurances
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A.	Société de Groupe d'Assurance
HELVETIA S.A.	Assurances
HOSPICES CIVILS DE LYON	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Intériale Mutuelle	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
INTEXA S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Inventiva S.A.	Titres admis sur un marché réglementé

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Ipsen S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ircem Mutuelle	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
JCDecaux SE	Titres admis sur un marché réglementé
JURIDICA	Assurances
Kaufman & Broad SA	Titres admis sur un marché réglementé
LA BANQUE POSTALE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
La Mondiale Retraite supplémentaire S.A	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
LA MUTUELLE PHOCEENNE ASSURANCE	Assurances
La Poste	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
L'Air Liquide SA	Titres admis sur un marché réglementé
Latécoère S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Laurent-Perrier	Titres admis sur un marché réglementé
LECTRA	Titres admis sur un marché réglementé
L'Equité S.A. Cie d'Assurances et Réass.	Assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur	Assurances
LINEDATA SERVICES	Titres admis sur un marché réglementé
Lisi	Titres admis sur un marché réglementé
LNA Santé	Titres admis sur un marché réglementé
Louvre Banque Privée	Etablissement de crédit
Lumibird S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ma French Bank	Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
MAISONS DU MONDE	Titres admis sur un marché réglementé
MANITOU BF	Titres admis sur un marché réglementé
Marie Brizard Wine & Spirits SA	Titres admis sur un marché réglementé
Memo Bank S.A.	Etablissement de crédit
MERCIALYS	Titres admis sur un marché réglementé
Mersen SA	Titres admis sur un marché réglementé
Métropole Télévision S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
MGEN	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
MGP Mutuelle Générale de la Police	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
MIAG Mutuelle Interprofessionnelle Antilles	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
MMB SCF	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Mobilis Banque	Etablissement de crédit
Monabanq	Etablissement de crédit
MUTEST	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Mutualia Territoires Solidaires	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
MUTUELLE DE MARE-GAILLARD	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Mutuelle des Pays de Vilaine	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Mutuelle Garance	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
MUTUELLE GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
MUTUELLE MEDICO CHIRURGICALE	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Mutuelle Mieux-Etre	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Mutuelle Nationale du Personnel des Ets Michelin	Mutuelle ou union de mutuelles livre II

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
MUTUELLE UNEO	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
MUTUELLE VALEO	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
My Money Bank	Etablissement de crédit
NACON	Titres admis sur un marché réglementé
NANOBIOTIX	Titres admis sur un marché réglementé
Neurones SA	Titres admis sur un marché réglementé
New Immo Holding SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
ORANGE BANK	Etablissement de crédit
ORANGE SA	Titres admis sur un marché réglementé
Orano Assurance & Réassurance	Assurances
Orano SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
OVH Groupe	Titres admis sur un marché réglementé
Pernod Ricard S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Planisware	Titres admis sur un marché réglementé
PREPAR Iard	Assurances
PREPAR VIE	Assurances
Prévifrance Mutualité	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
PRIMA	Assurances
Prudence Créole	Assurances
PUBLICIS GROUPE SA	Titres admis sur un marché réglementé
RCI Banque S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Renault SA	Titres admis sur un marché réglementé
Rexel S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Robertet	Titres admis sur un marché réglementé
Roquette Frères	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Rothschild & Co Martin Maurel	Etablissement de crédit
Rothschild & Co S C A	Compagnie financière holding
Rothschild & Co Wealth & Asset Management	Compagnie financière holding
RTE Réseau de transport d'électricité	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Rubis SCA	Titres admis sur un marché réglementé
SANEF SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Sartorius Stedim Biotech	Titres admis sur un marché réglementé
SAS Unofi	Société de Groupe d'Assurance
Savencia SA	Titres admis sur un marché réglementé
SCOR SE	Titres admis sur un marché réglementé / Assurances
SEB SA	Titres admis sur un marché réglementé
Sérénis Assurances S.A.	Assurances
SergeFerrari Group	Titres admis sur un marché réglementé
SEYNA	Assurances
Sfil	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
SG OPTION EUROPE	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
SGAM AG2R La Mondiale	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
SGAM MALAKOFF HUMANIS	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SGAPS AGRICA PREVOYANCE	Société de groupe assurantiel de protection sociale
SGAPS BTP	Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale
SGB FINANCE	Etablissement de crédit
SMH Mutuelle des Hospitaliers	Mutuelle livre II
SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE - CALIF	Assurances
Société de Banque et d'Expansion	Etablissement de crédit
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT	Etablissement de crédit
SOCIETE DE TAYNINH	Titres admis sur un marché réglementé
Société des Grands Projets	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Société d'Infrastructure Gazières	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Société Générale	Etablissement de crédit / Titres admis sur un marché réglementé
SOCIETE GENERALE FACTORING	Etablissement de crédit
SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL	Etablissement de crédit
SOCIETE GENERALE SCF	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
SOCIETE GENERALE SFH (SG SFH) S.A.	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Sodexo SA	Titres admis sur un marché réglementé
Sofider	Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
SOGECAP	Assurances
SOGEFIMUR	Etablissement de crédit
SOITEC SA	Titres admis sur un marché réglementé
SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Sopra Steria Group	Titres admis sur un marché réglementé
Sté Centrale Bois&Scieries de la Manche	Titres admis sur un marché réglementé
Tarkett	Titres admis sur un marché réglementé
TRANSGENE	Titres admis sur un marché réglementé
TUTELAIRE	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Ubisoft Entertainment SA	Titres admis sur un marché réglementé
UMR S.A.	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
Unibail Rodamco Westfield SE	Titres admis sur un marché réglementé
URM - Union de Réassurance Mutualia	Mutuelle ou union de mutuelles livre II
Vallourec S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Veolia Environnement SA	Titres admis sur un marché réglementé
Vicat SA	Titres admis sur un marché réglementé
VIEL ET CIE	Titres admis sur un marché réglementé
VusionGroup S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
YOUNITED S.A.	Etablissement de crédit
VusionGroup S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
YOUNITED S.A.	Etablissement de crédit

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Titulaire KPMG Audit FS I S.A.S.

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Banque BCP S.A.	Etablissement de crédit
Banque Edel SA	Etablissement de crédit
Banque Populaire du Sud	Etablissement de crédit
Banque Populaire Grand Ouest	Etablissement de crédit
Banque Pouyanne	Etablissement de crédit
BPI FRANCE	Etablissement de crédit / Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Grand Est Europe	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Hauts de France	Etablissement de crédit
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie	Etablissement de crédit
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan	Etablissement de crédit / Titres admis sur un marché réglementé

DÉNOMINATION	Type d'EIP
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE	Etablissement de crédit / Titres admis sur un marché réglementé
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE	Etablissement de crédit / Titres admis sur un marché réglementé
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE	Etablissement de crédit
Capitole Finance - Tofinso SA	Etablissement de crédit
CRCA Charente-Périgord	Etablissement de crédit
SELECTIRENTE	Titres admis sur un marché réglementé
Vitura SA	Titres admis sur un marché réglementé
La Banque Privée Saint Germain S.A (ex : Quilvest Banque Privée S.A.)	Etablissement de crédit
SELECTIRENTE	Titres admis sur un marché réglementé
VEOLIA ENVIRONNEMENT SERVICES RE	Assurances
Vitura SA	Titres admis sur un marché réglementé

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Titulaire KPMG Audit IS S.A.S.

DÉNOMINATION	Type d'EIP
ALTEN SA	Titres admis sur un marché réglementé
Bigben Interactive SA	Titres admis sur un marché réglementé
EIFFAGE S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Nexity S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
SRP GROUPE	Titres admis sur un marché réglementé

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Annexe 2

Liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen

Pays	Nom d'entreprise
Autriche	KPMG Alpen-Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Linz)
Autriche	KPMG Niederösterreich GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
Belgique	KPMG Bedrijfsrevisoren / KPMG Réviseurs d'Entreprises
Bulgarie	KPMG Audit OOD
Croatie	KPMG Croatia d.o.o. za reviziju
Chypre	KPMG
Chypre	KPMG Limited
République tchèque	KPMG Česká republika Audit, s.r.o.
Danemark	KPMG P/S
Estonie	KPMG Baltics OÜ
Finlande	KPMG Oy Ab
Finlande	KPMG Julkistarkastus Oy
France	KPMG Associés S.A. (pas de mandat CAC)

Pays	Nom d'entreprise
France	KPMG Audit FS I S.A.S.
France	KPMG Audit IS S.A.S.
France	KPMG Audit Ouest S.A.S.
France	KPMG Fiduciaire de France
France	KPMG S.A.
France	SALUSTRO REYDEL S.A.
Allemagne	KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Allemagne	KPMG Bayerische Treuhandgesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft
Grèce	KPMG Certified Auditors S.A.
Hongrie	KPMG Hungária Kft.
Islande	KPMG ehf.
Irlande	KPMG
Italie	KPMG Audit S.p.A.
Italie	KPMG S.p.A.
Lettonie	KPMG Baltics SIA
Liechtenstein	KPMG (Liechtenstein) AG

[2]*TUP dans KPMG S.A. en octobre 2024

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Pays	Nom d'entreprise
Lituanie	KPMG Baltics UAB
Luxembourg	KPMG Audit S.à.r.l.
Malte	KPMG
Pays-Bas	KPMG Accountants N.V.
Norvège	KPMG AS
Norvège	KPMG Holding AS
Norvège	KPMG CARVE-OUT AS
Pologne	KPMG Audyt Services Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
Pologne	KPMG Audyt Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
Pologne	KPMG Audyt Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Spółka Komandytowa
Portugal	KPMG & Associados - Sociedade de Revisores Oficiais de Contas, S.A.
Roumanie	KPMG Audit SRL
Slovaquie	KPMG Slovensko spol. s r.o.
Slovénie	KPMG Slovenija, podjetje za revidiranje, d.o.o.
Espagne	KPMG Auditores, S.L.
Suède	KPMG AB
Espagne	KPMG Auditores, S.L.
Suède	KPMG AB

* L'information financière présentée est constituée par les informations combinées des différents membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'UE et de l'EEE. Les informations sont combinées uniquement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit pas de services aux clients et ne génère pas non plus de chiffre d'affaires avec des clients.

Le chiffre d'affaires agrégé de ces membres du réseau est de 2,7 milliards* d'euros au 30 septembre 2025. Ce chiffre d'affaires agrégé est présenté dans la meilleure mesure actuellement calculable et converti au taux de change moyen en vigueur au cours des 12 mois au 30 septembre 2025.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Annexe 3

Liste des personnes physiques du cabinet KPMG exerçant des missions de contrôle légal en leur nom propre en France

- Bertrand BOULANGE
- Alexis CARTIER
- Frederic DAMAISIN
- Arnaud DELPIERRE
- Laurent GENIN
- Fabien LEFEBVRE
- Elisabeth LEFLAIVE
- Sandrine PALLUD
- Philippe ROSIER *
- Jean-Pierre VALENSI
- Guy VILLEMAGNE

*a quitté le cabinet en 2025

Annexe 4

Liste des membres du Conseil de surveillance de KPMG en France

- Vincent de Becquevort, Président du Conseil de surveillance
- Cécile Decourtray, Vice-Présidente du Conseil de surveillance et Présidente du Comité des rémunérations
- Sara Righenzi de Villers, Présidente du Comité d'Audit
- Christophe Bergerot, Président du Comité de stratégie et de suivi de projets
- Renaud Ronchieri, Président du Comité d'éthique, de déontologie et du statut des associés
- Sarah Bagnon-Szkoda

Contacts

Béatrice De Blauwe
Partner
Quality & Risk Management
bdeblauwe@kpmg.fr

Julia Desmoulin
Senior Manager
Quality & Risk Management
jdesmoulin@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2026 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.
[Imprimé en France]

Conception - Réalisation : Studio Alger - Janvier 2026.

Crédits photos : AdobeStock, Pexels, Freepik, istock.